

LIVRET DE FORMATION

L3 Économie Gestion

Parcours : « Expertise Économique et Financière », « Économie et Traitement de l'Information », « Banque et Finance » et « Économie et Management de la Santé »

FI	FA	FC	Formation anglophone
X			



2024-2025



Faculté de sciences économiques et de gestion
Campus Mail des Mèches – Place de la porte des Champs 94000 Créteil
<https://fseg.u-pec.fr>

CONTACTS

Responsable pédagogique

Olivier FERRIER
Bureau N°215 - 2^e étage
Email : ferrier@u-pec.fr
Tél : 00 33 (0)1 41 78 46 62

Gestionnaire pédagogique

Morgane MARULL
Scolarité de Sciences Économiques - RDC
I3-ecogestion@u-pec.fr
Tél : 00 33 (0)1 41 78 46 18

Formation continue

fc-fseg@u-pec.fr

TABLE DES MATIÈRES

I. Présentation générale de la formation

1. Objectifsp.6
2. Débouchés professionnelsp. 7
3. Poursuite d'études.....p. 8
4. Durée et rythme de la formation.....p. 8
5. Compétences visées.....p. 9
6. Pédagogie.....p. 9

II. Modalités d'admission

1. Conditions d'admissions / prérequis.....p. 10
2. Sélection (Dossier + entretien éventuel)p. 10
3. Modalités de candidatures.....p. 11

III. Calendrier

1. Cours et alternance.....p. 11
2. Relations université – entreprise - CFA UPEC.....p. 11

IV. Maquette.....p. 12

V. Modalités de contrôle des connaissances	
1. Le jury d'examen.....	p. 14
2. Le mémoire et le rapport d'activité.....	p. 15
3. Le rôle du tuteur pédagogique.....	p. 16
VI. Entreprises/Universités partenaires.....	p. 18
VII. Environnement de recherche.....	p. 18
VIII. Équipe académique.....	p. 18
IX. Plans de cours.....	p. 16
X. Annexes	
1. ANNEXE 1 : cours ouverts dans le cadre du programme ERASMUS.....	p. 45
2. ANNEXE 2 : cahier des charges des stages.....	p. 46
3. ANNEXE 3 : cahier des charges des PIT.....	p. 50
4. ANNEXE 4 : cahier des charges du PCCE	p. 55
5. ANNEXE 5 : critères de sélection en Master 2019-2020.....	p. 60
6. ANNEXE 6 : dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en Licence.....	p. 61
7. ANNEXE 7 : organisation des enseignements non disciplinaires en Licence.....	p. 68
8. ANNEXE 8 : règlement des jurys	p. 69

I. Présentation générale de la formation

1. Objectifs

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en six semestres à l'université. La licence valide l'obtention de 180 crédits E.C.T.S.

Créés en 1988 par l'Union européenne, les ECTS (European Credits Transfer System) ont pour objectif de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger, notamment dans le cadre des programmes ERASMUS. Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'étudiant et permet de mesurer le niveau d'études atteint.

La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. Il atteste l'acquisition d'un socle de compétences diversifiées : des compétences disciplinaires, préprofessionnelles, transversales et linguistiques. Ces compétences sont précisées pour chaque mention dans les référentiels de compétences en licence. La licence permet de solliciter une inscription en cursus master.

Il est recommandé de réfléchir attentivement dès le début de la 3e année de Licence à la suite de son cursus universitaire en fonction de ses futures orientations professionnelles. Pour aider à concrétiser ses choix, un dossier est distribué à chaque étudiant à la fin de la 3e année de Licence. Celui-ci doit exprimer ses motivations, notamment par rapport à une éventuelle poursuite d'études en Master.

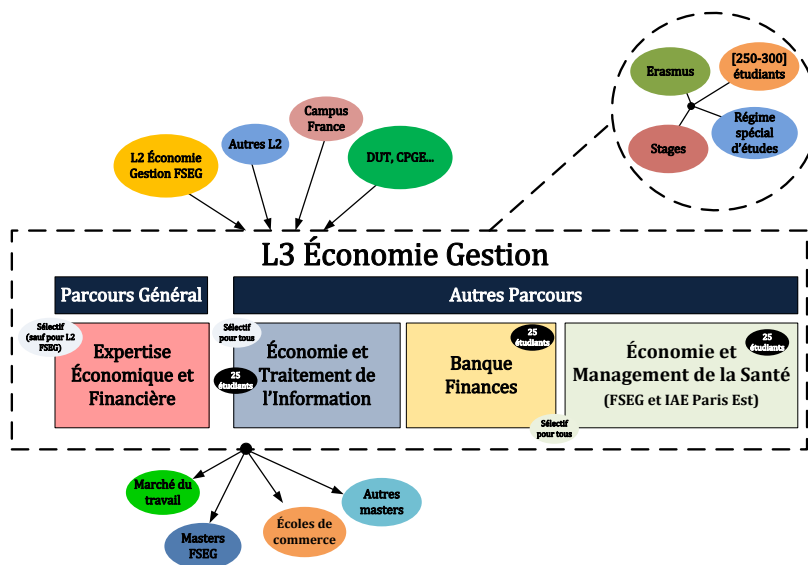


Figure 1. Schéma général de la Licence 3 *Économie Gestion*

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC a été précisément définie par rapport aux métiers visés afin d'apporter les compétences élémentaires qui les caractérisent. Selon les spécialisations choisies en Master, il est donc possible d'accéder à des emplois d'économistes de niveau Bac + 5 avec des responsabilités de cadre et de poursuivre de véritables carrières.

2. Débouchés professionnels

Les métiers auxquels sont destinés les diplômes de Licence et de Master ne sont pas très différents dans leur objet mais essentiellement dans le niveau de responsabilité atteint, dans la dimension des problèmes posés, dans la possibilité non seulement d'être en charge du problème mais d'organiser le travail et éventuellement celui d'une équipe.

1. Les métiers visés dans la préparation au Master se trouvent dans les mêmes domaines que ceux que l'on va énumérer pour le niveau Licence, mais supposant une formation approfondie et surtout une maturité bien différente. Dans cette liste, on distinguera facilement les emplois qui peuvent être obtenus avec une Licence mention *Économie et Gestion* et ceux qui demandent un Master spécialisé complet (avec un stage dans le domaine) ; ils sont listés ici par branche et non par niveau pour montrer que ces formations professionnalisées ont une logique continue : il est possible de sortir avant Bac+5 en prétendant à un métier spécialisé de niveau cadre intermédiaire, le meilleur niveau correspond bien sûr au cycle L+M achevé.

2. La dénomination générale de ce métier pourrait être économiste d'entreprise et des collectivités, puisque ces dernières, conseils régionaux et départementaux, organisations diverses, expriment de façon croissante des besoins en cadres de ce type.

On peut citer un grand nombre de métiers accessibles au niveau Licence ou Master, dans les différentes appellations que l'on peut trouver selon les branches ; on se contentera des termes génériques :

1. *Chargé d'études d'entreprise*, décliné en Chargé d'affaires, Chargé de planification, Chargé d'analyses et de développement ; la fonction sera : faire de la gestion de base de données, collecter et organiser l'information, mesurer l'activité en général ou des aspects particuliers de la gestion ; faire de la gestion de base de données avec une compétence en statistique ;

2. *Coordinateur de programmes de développement, Adjoint de développement local, Conseiller de développement local* (avec différentes déclinaisons dans le secteur rural, dans la santé publique, dans la micro-économie au sens des PME) : élaboration de projet d'organisation (administrative, commerciale, comptable ou financière), planification et suivi de l'avancement des projets, analyse des risques et suivi des coûts, suivi des réalisations et du respect du cahier des charges ;

3. *Conseil en organisation* (processus de changement dans l'entreprise, avec un volet important qui concerne l'organisation informatique) : concevoir, préparer, accompagner les processus de transformation de l'entreprise, analyser les effets des modernisations des conditions de travail ;

4. Métiers de l'immobilier et de la banque

Banque : Business Manager/ trading assistant, Chargé d'études Partenariats Centraux, Conseiller clientèle professionnelle, Gestion prévisionnelle de la trésorerie, Analyste risques, Chargé de développement commercial, Contrôleur de gestion, Analyste de crédit sur institutions financières, Chargé de mission Conformité réglementaire, Chargée d'affaires, Analyste flux clientèle, Gestion du portefeuille clientèle, Analyste des appels d'offre flux services bancaires

Immobilier : Assistant au montage d'opérations immobilières, Conseil en transactions immobilières, Gestionnaire de patrimoine immobilier, Administrateur de biens, Conseil en financements immobiliers, Conseil en investissement immobilier; Chargé d'études immobilières : dans ces métiers, il faut savoir analyser la demande immobilière et l'environnement de marché, les risques d'une opération et de son financement, évaluer les perspectives de valorisation des biens.

La liste n'est pas exhaustive et l'on peut noter que dans certaines branches, dont les règles sont très bien définies quant au recrutement des économistes (essentiellement au niveau Master) comme le secteur bancaire, les pratiques commencent à évoluer rapidement avec l'expression d'une forte demande au niveau Licence (notamment en apprentissage) avec la possibilité de progresser ensuite par des formations et concours internes (ou reprise d'études en alternance).

3. Poursuite d'études

La double nature de la licence d'économie gestion (économie et gestion, d'un côté et généraliste de l'autre) fait que les étudiants ont un choix très large en matière de poursuite d'études. La licence économie gestion ouvre de nombreuses portes, notamment vers des Masters.

Les étudiants en licence économie gestion peuvent également se réorienter pour intégrer une école de commerce (expertise-comptable, finance, marketing...).

Les nouveaux métiers (du numérique et de big data, tels qu'analyste de données, data scientist ou encore les métiers du marketing digital) accessibles après une poursuite en master font également partie des débouchés au sortir de la Licence lorsqu'on étudie l'économie et la gestion.

4. Durée et rythme de la formation

En formation à temps plein, les enseignements se déroulent de mi-septembre à mi-avril, puis les étudiants effectuent un stage de 2 mois.

5. Compétences visées

Les compétences nécessaires à ces quelques illustrations du métier d'économiste apparaissent assez clairement dans la brève énumération des fonctions assurées soit, sans revenir sur les particularités de branches,

- construire un système d'information à gérer de façon régulière ou à la demande ;
- sélectionner l'information pertinente, analyser, traiter, interpréter, suivre les évolutions ;
- construire des indicateurs opérationnels en ayant recours à une palette d'outils adaptés ;
- élaborer des rapports, notes de synthèse, présenter des résultats et des perspectives ;
- formuler des propositions, construire des scénarios, indiquer des choix ;
- diffuser des informations et assurer leur valorisation.

Pour résumer, il s'agit :

- de savoir analyser et traiter un problème en s'appuyant sur une méthode et une culture économique ainsi que sur une palette d'outils ;
- d'être capable de rédiger et d'exposer dans différents contextes et sous différentes formes et pouvoir faire tout cela dans une langue étrangère au moins.

C'est ce qui explique les choix de l'organisation actuelle du diplôme.

6. Pédagogie

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC est assurée principalement par des universitaires (enseignants-chercheurs) mais compte aussi quelques professionnels afin de répondre aux exigences académiques d'une formation universitaire de ce niveau. La formation est à temps plein avec un stage obligatoire de 2 mois permettant une mise en première application des enseignements dispensés en Licence. L'approche adoptée permet de doter les étudiants de connaissances et de compétences en adéquation avec les débouchés visés. Les effectifs sont d'environ 250 étudiants par promotion, lesquels sont en groupes d'une trentaine d'étudiants pour les travaux dirigés ce qui permet une pédagogie active et un bon niveau d'encadrement.

Dans le cadre de l'ECUE « Travail personnel », en fin d'année, les étudiants doivent rédiger un travail de recherche appliquée (si PIT) ou un rapport de stage avec une problématique économique (si Stage).

II. Modalités d'admission

1. Conditions d'admissions / prérequis

La Licence mention *Économie et Gestion* est un diplôme national défini depuis la rentrée 2005 avec la mise en place du système « LMD » (voir le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20277/la-licence.html>).

Les étudiants ayant validé les deux premières années de la Licence mention *Économie et Gestion* sont admis en 3^e année dans le parcours « Expertise Économique et Financière ». Les étudiants sont également autorisés à s'inscrire en dernière année de Licence dans ce parcours si les deux conditions suivantes sont remplies : 1) avoir validé trois semestres sur quatre des deux premières années et 2) avoir obtenu une moyenne minimum de 9/20 pour le (quatrième) semestre non validé.

En ce qui concerne le parcours « Banque et Finance », il est attendu des notes satisfaisantes dans les matières fondamentales de l'économie (micro-économie, en particulier) et dans les matières techniques (comptabilité, mathématiques, statistiques).

2. Sélection (Dossier + entretien éventuel)

S'agissant du parcours « Expertise Économique et Financière », tout étudiant de la L2 Economie Gestion de la FSEG y entre de droit, sans sélection. L'entrée pour les autres étudiants est sélective ; les candidats doivent déposer leur candidature sur la plateforme e-candidat s'ils sont français ou sur la plateforme e-Campus s'ils sont étrangers. Les accès à ces plateformes peuvent être fermés pour des raisons de gestion des flux d'étudiants.

S'agissant des parcours « Banque et Finance », « Économie et Traitement de l'Information » et « Économie et Management de la Santé », l'accès n'est pas automatique et se fait par sélection :

- Parcours « Banque et Finance » : l'admission se fait par sélection sur dossier et entretien éventuel via la plateforme e-candidat ou la plateforme campus-France, avec les seules notes du S3 (trois réponses possibles : admis(e), refusé(e), ou en attente de résultats complémentaires) ou plus tard avec les notes du S4.
- Parcours « Économie et Traitement de l'Information » : les étudiants ayant obtenu au moins une mention Assez Bien en L2 sont acceptés sans réserve s'ils en font la demande. Pour les autres étudiants, chaque demande est examinée par le responsable du parcours. Une attention toute particulière est portée à la moyenne générale obtenue ainsi que sur les notes des matières fondamentales (Micro-économie, Macro-économie, Statistiques et Mathématiques).

- Parcours « Économie et Management de la Santé » : l'admission se fait par sélection sur dossier.

3. Modalités de candidatures

- Parcours « Banque et Finance » : l'admission se fait par sélection sur dossier, via e-candidat ou Campus-France.
- Parcours « Économie et Traitement de l'Information » : l'admission se fait par sélection sur dossier.
- Parcours « Économie et Management de la Santé » : l'admission se fait par sélection sur dossier.

III. Calendrier

7. Cours et alternance

Les parcours de la Licence mention *Économie et Gestion* sont tous sous le régime de la formation initiale.

8. Relations université – entreprise - CFA UPEC

Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC n'est pas concernée par l'apprentissage.

IV. Maquettes

L3 Économie Gestion Parcours *Expertise Économique et Financière*

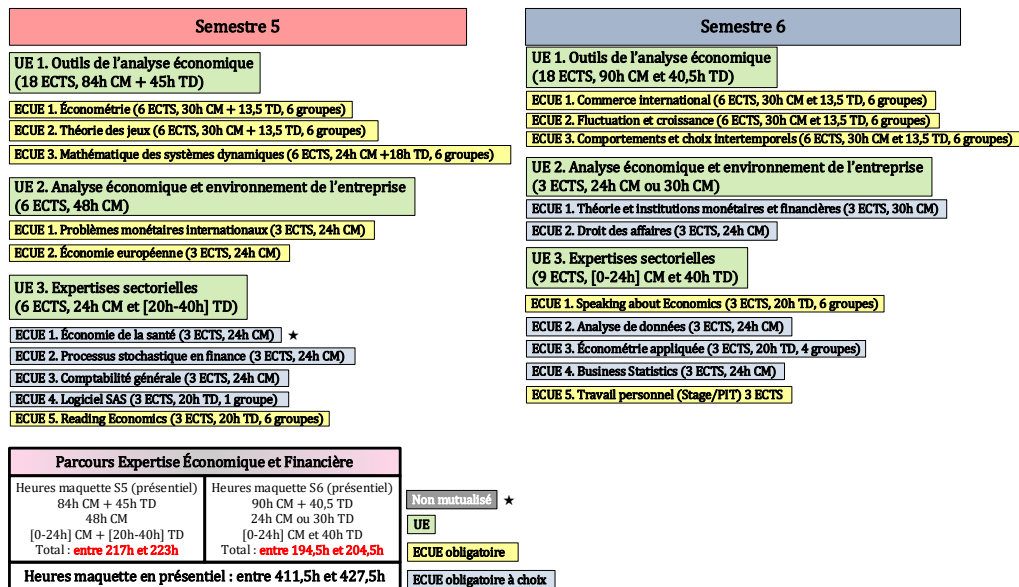


Figure 2. Schéma général du parcours *Expertise Economique et Financière* de la Licence 3 Économie Gestion

L3 Économie Gestion Parcours *Économie et Traitement de l'Information*

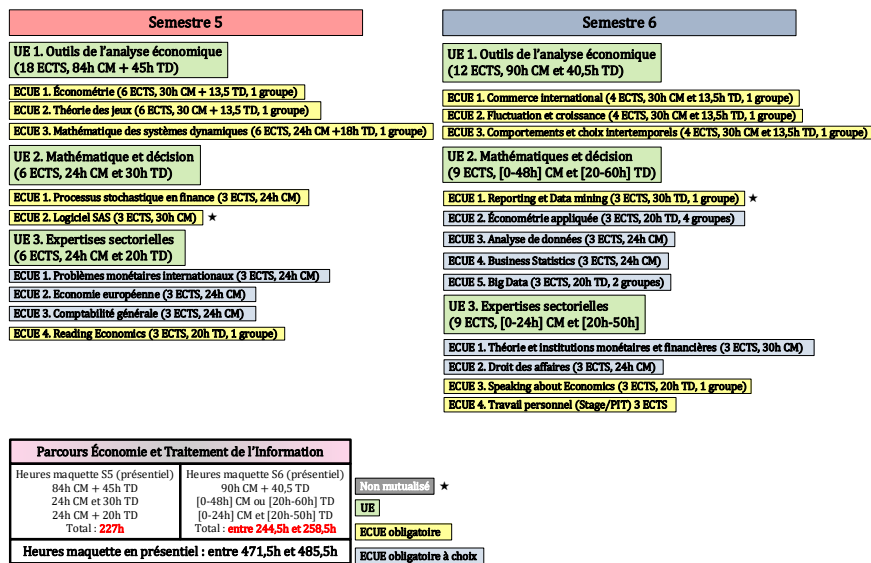


Figure 3. Schéma général du parcours *Économie et Traitement de l'Information* de la Licence 3 Économie Gestion

**L3 Économie Gestion
Parcours Banque Finance**

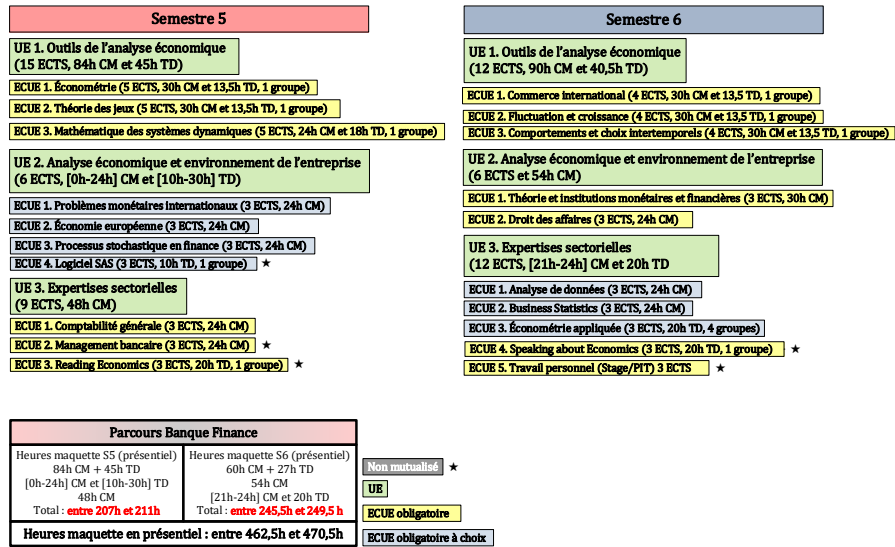


Figure 4. Schéma général du parcours Banque Finance de la Licence 3 Économie Gestion

**L3 Économie Gestion
Parcours Économie et Management de la Santé**

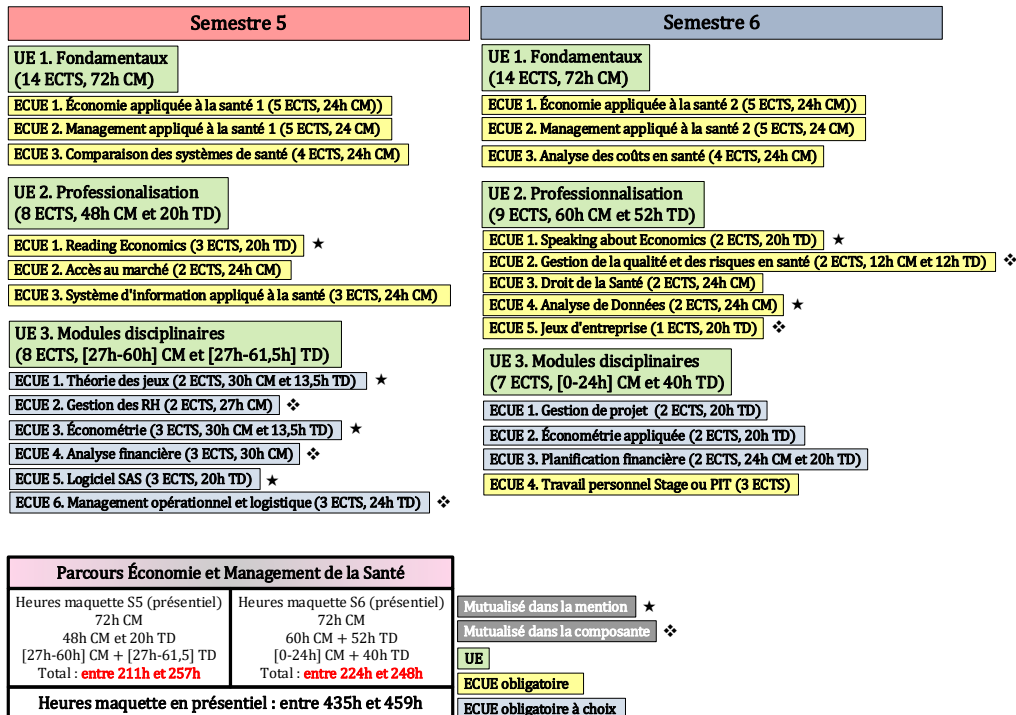


Figure 5. Schéma général du parcours Économie et Management de la Santé de la Licence 3 Économie Gestion

V. Modalités de contrôle des connaissances

L'annexe 5 délivre les dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en Licence (celles-ci complètent les informations qui suivent et constituent la référence du contrôle des connaissances).

Organisation générale des études

Les études de la Licence mention *Économie et Gestion* sont organisées en ECUE (Élément Constitutif d'une Unité d'Enseignements) semestriels, appelés par la suite « matière ». Chaque semestre, les matières sont regroupées en UE (Unités d'Enseignements) ; ces UE constituent ensuite des semestres d'Enseignements. La Licence compte 6 semestres d'enseignements répartis sur 3 années universitaires. Conformément aux règles portées par l'Union Européenne, la validation de chacun de ces semestres d'enseignements ouvre le droit à 30 ECTS.

Mentions de la Licence

La Licence mention *Économie et Gestion* est déclinée en quatre parcours mutuellement exclusifs :

- « Expertise Économique et Financière » ;
- « Banque et Finance » ;
- « Économie et Traitement de l'Information » ;
- « Économie et Management de la Santé ».

Formes d'enseignement

Selon les matières, les enseignements sont dispensés sous l'une des trois formes suivantes :

- un cours magistral uniquement ;
- un cours magistral assorti de séances de Travaux Dirigés ;
- uniquement des séances de Travaux Dirigés.

Article 1. Évaluation des enseignements

Les enseignements des UE et/ou des ECUE font l'objet d'une évaluation dont les modalités sont précisées dans le tableau des enseignements. Les épreuves terminales ont lieu à la fin du semestre durant lequel les enseignements ont été dispensés. Pour les enseignements faisant l'objet d'un contrôle continu, chaque responsable arrête les

modalités et les porte à la connaissance des étudiants au plus tard trois semaines après le début des enseignements.

Article 2. Assiduité

L'assiduité aux Travaux Dirigés est obligatoire. Lorsque l'étudiant est absent à plus d'un cinquième des séances de Travaux Dirigés, quel que soit le motif, l'étudiant se voit attribuer la note 0/20 au contrôle continu de la matière concernée, même si l'évaluation de cette matière ne fait l'objet que de contrôle continu. En première session, tout étudiant défaillant à une épreuve terminale est ajourné, sauf Décision Spéciale du Jury.

Article 3. Acquisition des matières

La note d'une matière est soit celle de l'épreuve terminale, soit celle du contrôle continu, soit celle qui résulte de la moyenne pondérée des notes de l'épreuve terminale et de contrôle continu, soit celle attribuée à l'issue de la réalisation d'un mémoire, d'un projet ou d'un stage. Les matières sont définitivement acquises si la note attribuée est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une matière emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les matières se compensent entre elles au sein des UE et sont validées si la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. La validation par compensation d'une matière n'emporte pas l'acquisition des crédits européens.

Article 4. Acquisition des Unités d'Enseignements

Une UE est définitivement acquise si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les UE se compensent entre elles au sein d'un semestre et sont validées si la note du semestre est supérieure ou égale à 10/20. La validation par compensation d'une UE n'emporte pas l'acquisition des crédits européens.

Une *note plancher* de 7/20 s'applique aux UE (fondamentales) des semestres 5 et 6 suivantes : *Outils de l'analyse économique* et *Analyse économique et environnement de l'entreprise*. Si la moyenne à ces UE est inférieure à 7/20, l'UE n'est alors pas acquise (ni les ECUE qui la constituent pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10/20). Le mécanisme de compensation entre UE n'opère pas pour ces UE (par exemple, une moyenne inférieure à 7/20 à une UE fondamentale ne peut être compensée par une autre UE). En revanche, la compensation intra-UE continue de s'opérer puisqu'aucune note plancher n'est prévue pour les ECUE.

Article 5. Acquisition des semestres d'enseignements

Les semestres d'enseignements sont définitivement acquis si la moyenne des semestres est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'un semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Pour les 3 années de la Licence, une compensation a lieu entre les semestres 1 et 2, 3 et 4 et 5 et 6. Les semestres sont validés si la note de l'année est supérieure à 10/20.

Article 6. Jurys

La composition des jurys comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le Président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Le jury est composé d'au moins trois membres, dont le Président. Lors des délibérations, l'ensemble des membres du jury doit être présent. Le jury délibère souverainement dans le respect des textes nationaux, des modalités de contrôle des connaissances générales de l'université et le cas échéant, des modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation. Le jury se réunit à l'issue de chaque session (1er et 2e semestre) et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. L'année diplômante, le jury valide l'ensemble du cursus et décerne les mentions. Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux. Voir l'*annexe 8* sur le règlement des jurys de l'UPEC, voté par le CFVU le 5 mars 2021.

Article 7. Deug Économie et Gestion

Lorsqu'un étudiant a acquis ou validé définitivement les quatre premiers semestres d'enseignements de la Licence, il peut demander à ce que lui soit délivré le DEUG *Économie et Gestion*.

Article 8. Acquisition de la Licence

La Licence mention *Économie et Gestion* est délivrée lorsque sont acquis ou validés les 6 semestres d'enseignements. L'étudiant obtient alors 180 crédits européens.

Article 9. Mentions

Des mentions sont attribuées sur la base de la moyenne \bar{x} (sur 20) obtenue aux deux derniers semestres du diplôme concerné, soit S3 et S4 pour le DEUG et S5 et S6 pour la Licence :

Mention « Passable » : $10 \leq \bar{x} \leq 12$

Mention « Assez Bien » : $12 \leq \bar{x} \leq 14$

Mention « Bien » : $14 \leq \bar{x} \leq 16$

Mention « Très Bien » : $\bar{x} \geq 16$

Article 10. Seconde session d'examens

Une seconde session d'examens est organisée en fin de semestre après la proclamation des résultats de la première session. L'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validées auxquelles il se représente. La note de la seconde session est attribuée à l'issue d'une épreuve terminale (écrite ou orale), de la réalisation d'un mémoire, d'un projet ou d'un stage. L'étudiant se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues entre la première ou la seconde session. La note de la première session lui est automatiquement attribuée pour les matières auxquelles il ne s'est pas présenté à la seconde session.

Article 11. Poursuite d'études au sein de la Licence

À l'issue de la première année est autorisé à s'inscrire en deuxième année l'étudiant qui a acquis ou validé les deux premiers semestres d'enseignements. Une poursuite d'études conditionnelle est accordée aux étudiants à qui fait défaut un seul semestre d'enseignements. À l'issue de la deuxième année est autorisé à s'inscrire en troisième année l'étudiant qui a acquis ou validé les quatre premiers semestres d'enseignements. Une poursuite d'études conditionnelle est accordée aux étudiants à qui fait défaut un seul semestre d'enseignements.

Article 12. Modalités de réorientation

À l'issue de chaque semestre, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil à qui incombe de fixer au sein d'un contrat pédagogique les modalités d'équivalence dans le nouveau cursus des matières ou UE acquises ou validées dans l'ancien.

Article 13. Régime Spécial d'Études

Pour les matières où la présence est obligatoire, une dispense d'assiduité peut être accordée. La demande accompagnée de justificatifs (contrat de travail...) doit être adressée au responsable du parcours au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre. Lorsque le Régime Spécial d'Études est accordé, la note attribuée à la matière est celle de l'épreuve terminale. Dans les matières ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale, le Président du Jury définit les modalités d'évaluation.

Article 14. Consultation de copies

La communication et la consultation des copies relève du droit de l'usager à l'accès aux documents administratifs le concernant, et dont la copie fait partie (article L 300-2 du Code des relations entre le public et l'administration). Rien n'est précisé dans la forme que peut revêtir cette communication. Vous pourrez vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur matérielle comme, par exemple, une erreur de comptage des points ou de retranscription de la note entre la copie et le relevé de note. En revanche, une seconde correction de la copie ne peut être réclamée.

VI. Entreprises/Universités partenaires

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC n'a pas de partenariat avec d'autres universités.

VII. Environnement de recherche

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC n'es pas directement concernée par la recherche. Néanmoins, la plupart de ses intervenants sont affiliés au laboratoire de recherche en économie de la Faculté (ERUDITE).

VIII. Équipe académique

L'équipe pédagogique de Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC est composée de nombreux intervenants dont : Diane AUBERT, Haithem BENHASSINE, Thibaut BRODATY, Sylvain CHAREYRON, Aurélia DESHAYES, Patrick DOMINGUES, Emmanuel DUGUET, Olivier FERRIER, Kévin FOURREY, Khaled LABIDI, Sylvie LECARPENTIER-MOYAL, François LEGENDRE, Arnaud LE NY, Christophe LOUSSOUARN, Sandrine KABLAN, Claude MATHIEU, Marie GREIL, Camille REGNIER, Coskun ÇAKAR, Mamadou SOW,

Plans de cours

Analyse de données	Olivier FERRIER
Commerce international	-
Comportements et choix intertemporels	Camille REGNIER
Comptabilité générale	Coskun ÇAKAR
Fluctuations et croissance	François LEGENDRE
Droit des affaires	Marie GREIL
Économétrie I	Kévin FOURREY
Économétrie appliquée	Emmanuel DUGUET
Économie de la santé	Patrick DOMINGUES
Économie européenne	Diane AUBERT
Logiciel SAS	Sylvain CHAREYRON
Management bancaire	Sylvie LECARPENTIER-MOYAL
Mathématiques des systèmes dynamiques	Aurélia DESHAYES
Business statistics	Thibaut BRODATY
Problèmes monétaires internationaux	Sandrine KABLAN

Processus stochastiques pour la finance	Arnaud LE NY
Reporting et data mining	Haithem BENHASSINE
Théorie des jeux	Olivier FERRIER
Théorie et institutions monétaires et financières	Sylvie LECARPENTIER-MOYAL
Reading about Economics	Khaled LABIDI/Alice MAY/Anne-Laure BRUSSIÉ

Analyse de données

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Analyse de données

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Olivier Ferrier

Objectif général et compétences visées :

Le cours est à la fois théorique (data management, data mining, analyse exploratoire multidimensionnelle) et appliqué (travail sur le logiciel Orange Data Mining). Les objectifs sont :

- connaître les principaux éléments théoriques de l'Analyse de données (allant des statistiques descriptives et leurs représentations aux régressions multiples et logistiques, en passant par l'ACP, l'ACM, les arbres de décision) ;
- appliquer la théorie à l'aide d'un logiciel libre.

Plan de cours :

Séance 1. Introduction générale

Introduction à l'Analyse de données, présentation du plan de cours et des modalités d'évaluation, installation et prise en main d'Orange Data Mining, ergonomie du logiciel et logique de fonctionnement

Séance 2. Méthode CRISP-DM, traitement des données

Nettoyage des données, prétraitement des données, échantillonnage et redressement d'échantillon, gestion des données manquantes, identification des valeurs aberrantes, discrétisation des variables continues, mise en classes, création de variables, transformation des variables nominales en variables continues, suppression des doublons, suppression des variables inutiles

Séance 3. Visualisation des données

Radars (sur Excel), graphique à bulles (sur Excel), « Camemberts », histogramme, diagramme en mosaïque, diagramme en bâtons, boîte à moustache, diagramme de Sieve, radviz, carte de chaleur, carte auto-organisatrice, diagramme de Venn, Freeviz

Séance 4. Statistiques descriptives

Tris à plat, tris croisés (rappels sur le test du Chi-deux), caractérisation de variables, analyse bivariée Tests statistiques (rappels sur les tests d'hypothèse et applications sous Spad), générateur automatique de graphiques (boites de dispersion, secteurs, histogrammes, damiers...)

Séance 5. Analyses factorielles (ACP)

Séance 6. Analyses factorielles (ACM) et classification automatique

Séance 7. Régression multiple, arbre de décision, régression logistique

Séance 8. Séance récapitulative

Bibliographie :

Caumont, D. (2017), Ivanaj, S. *Analyse des données*. Dunod.

Larose, D. T. & Larose, C. D. (2018). *Data mining - Découverte de connaissances dans les données*. Vuibert.

Han, J. & Pei, J. (2011). *Data Mining: Concepts and Techniques (The Morgan Kaufmann Series in Data Management Systems)*. Morgan Kaufmann.

Provost, F. & Fawcett, T. (2013). *Data Science for Business: What You Need to Know about Data Mining and Data-Analytic Thinking*. O'Reilly Media.

Tufféry, S. (2017). *Data Mining et Statistique décisionnelle : La science des données*. Technip.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Ce cours d'*Analyse des données* nécessite que l'étudiant(e) apprenne la théorie et connaisse les fonctions élémentaires du logiciel *Orange Data Mining* à des fins d'application. Un examen terminal anonyme sur table est conçu afin de vérifier ces compétences.

Langue d'enseignement : Français (et anglais pour le logiciel)

Business Statistics

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Business Statistics

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Thibault Brodaty

Objectif général et compétences visées :

Ce cours est un cours de statistiques appliquées à l'entreprise. Son objectif est d'apprendre à utiliser les données dans le but de prendre de meilleures décisions en termes de management, de marketing, de finance, de gestion des ressources humaines etc. Les étudiants apprendront comment décrire des données, comment identifier les facteurs de performance, et comment simuler et prévoir les effets de différents scénarios. Nous adopterons une approche résolument appliquée. Le cours est basé sur le livre « Business statistics for comparative advantage with Excel 2013 », de Cynthia Fraser chez Springer (distribué aux étudiants sous format PDF en provenance du site de la bibliothèque de l'UPEC). Les étudiants auront à lire un chapitre de ce livre avant chaque séance. Chacune d'entre elles débutera par une présentation par l'enseignant du chapitre, et se poursuivra par des travaux pratiques sous Excel. La note finale de l'étudiant est constituée par un examen final, en salle machine. Le support de cours est en anglais, mais le cours se déroule en français.

Plan de cours :

Session 1:

Lecture : Univariate descriptive statistics

Reading : -

Practical Work: Lab 2 descriptive statistics

Session 2:

Lecture : Tests and confidence intervals

Reading : Chapter 3

Practical Work: Assignment 3-1

Session 3:

Lecture : Simulation

Practical Work: Lab 4 inference: Dell Smartphone Plans

Reading : Chapter 4

Session 4:

Lecture : The simple linear regression : the basics

Reading : Chapter 5

Practical Work: Lab Practice 5 Oil Price forecast

Session 5:

Lecture : The simple linear regression : the naïve forecasting

Reading : Chapter 6

Practical Work: Concha y toro revenues

Session 6:

Lecture : Association between categorical variables

Reading : Chapter 9

Practical Work: Lab 9 Skype Appeal

Session 7:

Lecture : Building multiple regression models

Reading : Chapter 10

Practical Work: Lab 10 Dell Navigreat

Session 8:

Lecture : Multicollinear time series

Reading : Chapter 11

Practical Work: Lab 11-1

Bibliographie :

Business statistics for comparative advantage with Excel 2013, Cynthia Fraser, Springer.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Commerce international

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Commerce international

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outil de l'analyse économique

Volume horaire : 30 h CM et 13,5 h TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : -

Objectif général et compétences visées :

Dans un monde de plus en plus globalisé, il s'agit de donner aux étudiants les outils d'analyse nécessaires à une meilleure compréhension de l'intérêt aux échanges, tout en présentant la portée et les limites des théories exposées. Sont présentés ici les modèles fondés sur la théorie des avantages comparatifs et ceux permettant d'expliquer l'existence des échanges intra-branche. Une large partie du cours se consacre aux effets sur le bien-être de la protection (droit de douane, quota, restriction volontaire d'exportation, subventions à l'exportation...).

Plan de cours :

Bibliographie :

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Comportements et choix Inter- temporels

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Comportements et choix intertemporels

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'Analyse Economique

Volume horaire : 30h CM + 13,5h TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Camille Régnier

Objectif général et compétences visées : il s'agit d'un cours de microéconomie intermédiaire. L'objectif est d'étendre les connaissances acquises dans un contexte statique à un contexte dynamique dans lequel les agents économiques font des choix sur plusieurs périodes temporelles.

Plan de cours :

Chapitre 1. L'actualisation.

Chapitre 2. Questionnements autour du taux d'actualisation.

Chapitre 3. Les ménages (consommation et épargne, offre de travail).

Chapitre 4. Les entreprises (production et investissement, demande de travail).

Bibliographie : Picard P., 2011. Eléments de microéconomie (1. Théorie et applications), ed. Montchrestien.

Hachon C., Laurent, R-A., Microéconomie : cours et application, ed Nathan.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Comptabilité générale

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion
Intitulé de la matière enseignée : Comptabilité générale
Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles
Volume horaire : 24 h CM
Nombre d'ECTS : 3
Enseignant responsable : Coskun ÇAKAR

Objectif général et compétences visées :

Les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) sont des normes comptables internationales mises en place depuis 2005. Elaborées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), une organisation internationale à but non lucratif, les normes IFRS ont été conçues pour permettre d'harmoniser la présentation des états financiers et comptables des sociétés cotées concernées par ces normes. En d'autres termes, elles ont permis l'uniformisation des systèmes comptables au niveau international.

À l'issue de ce cours, les étudiants devront être en mesure de :

- mieux appréhender les enjeux de la représentation de la performance en normes internationales ;
- maîtriser les fondamentaux en comptabilité financière en IFRS ;
- comprendre les modalités d'élaboration des états financiers en normes internationales.

Plan du cours (indicatif) :

Partie 1 : normes comptables internationales (IAS/IFRS)

Introduction

Dispositif normatif de l'IASB

Reporting financier en IFRS

Actifs non courants

Cycle production-vente

Passifs

Regroupements d'entreprises

Information aux investisseurs

Partie 2 : comptabilité de groupe

Introduction

Cadre normatif et réglementaire

Processus général de consolidation

Détermination du périmètre

Méthodes de consolidation

Conversion

Retraitements

Éliminations des opérations internes

Partage de capitaux propres

Élaboration et présentation des états financiers

Bibliographie :

Wolfgang Dick, Franck Missonier-Piera, Corinne Bessieux-Ollier (2020). Comptabilité financière en IFRS. Pearson

Elisabeth Albertinin, Stéphane Lefrancq (2019). Comprendre le reporting financier. Vuibert

Jean-Michel Palou (2016). Manuel de consolidation : principes et pratiques. Groupe Revue fiduciaire.

Management bancaire

Intitulé de la formation : Licence 3 Banque Finance

Intitulé de la matière enseignée : Management bancaire

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 21 heures CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sylvie Lecarpentier-Moyal

Prérequis : cours de Monnaie et Finance (L2)

Objectif général et compétences visées : ce cours permet d'acquérir des connaissances de base sur :

- comment fonctionne une banque ?
- comment exerce-t-elle son activité à travers l'étude de son bilan et de son compte de résultat ?
- quels sont les soldes intermédiaires de gestion à bien connaître ?
- comment est-elle gérée au niveau de sa liquidité, de son actif et de son passif et de ses fonds propres ?
- quels sont les risques encourus par la banque ?
- qu'est-ce qu'une impasse de liquidité, une impasse de taux ?
- quelle est la réglementation bancaire applicable aux banques ?

Plan de cours :

Introduction : au système financier et radiographie du secteur bancaire et des assurances

Chapitre 1 – Fonctionnement d'une banque – un modèle pédagogique

- 1.1 Étape 1 - Dépôts et une banque
- 1.2 Étape 2 - Dépôts et des banques
- 1.3 Étape 3 - Crédits et une banque
- 1.4 Étape 4 - Crédits et des banques
- 1.5 Étape 5 - Équilibre du bilan de la banque
- 1.6 Étape 6 - Transformation bancaire
- 1.7 Étape 7 - Autres opérations des banques
- 1.8 Étape 8 - Capitaux propres
- 1.9 Étape 9 - Risques bancaires

Chapitre 2 - Banque au travers du bilan, du compte de résultat et des soldes intermédiaires

- 2.1 Bilan agrégé aux normes françaises
- 2.2 Bilan agrégé FINREP
- 2.3 Engagements hors bilan
- 2.4 Évolution de la structure de l'actif et du passif
- 2.5 Compte de résultats norme IFRS

Chapitre 3 – Réglementation bancaire Bâle 3

- 3.1 Définition des fonds propres
- 3.2 4 coussins
- 3.3 Ratios de levier, de liquidité

Bibliographie :

ACPR, Analyses et synthèses, la situation des grands groupes bancaires français.

ACPR, Rapports annuels.

HCSF, Rapports annuels.

Sylvie Lecarpentier-Moyal et Pascal Gaudron (2011). Économie monétaire et financière, Economica, 6ème édition.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal de 1h30 qui comprend des exercices et questions de cours.

Économétrie I

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Économétrie

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'analyse économique

Volume horaire : 30h CM et 13h30 TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Kevin Fourrey

Objectif général et compétences visées :

Ce cours consiste en une introduction aux méthodes économétriques utilisées en économie, en gestion et en finance. L'économétrie est un ensemble de méthodes utilisées pour estimer et tester des modèles économiques. L'objectif central de ce cours est de fournir les éléments essentiels de la théorie économétrique : propriétés des estimateurs, méthode des moindres carrés ordinaires, modèle linéaire simple, modèle linéaire multiple, tests d'hypothèses linéaires... De nombreux exemples économiques sont fournis et on insiste particulièrement sur l'interprétation économique des résultats obtenus. Le dernier chapitre traite en détail de certains problèmes fréquemment rencontrés lors de l'estimation des modèles économétriques.

Plan de cours :

Introduction

Chapitre 1 – Le modèle linéaire simple

Chapitre 2 – Estimation par intervalle de confiance et tests d'hypothèses

Chapitre 3 – Le modèle linéaire multiple : estimation, propriétés et tests d'hypothèses

Chapitre 4 – La prévision

Chapitre 5 – L'autocorrélation et l'hétéroscédasticité des perturbations

Fiches de TD :

Fiche de TD n°1 : Le modèle linéaire simple : estimation

Fiche de TD n°2 : Le modèle linéaire simple : propriétés statistiques

Fiche de TD n°3 : Le modèle linéaire multiple : propriétés statistiques et tests d'hypothèses

Fiche de TD n°4 : Hétéroscédasticité et autocorrélation

Bibliographie :

Hill, R. C., Griffiths W., Lim M. A. and Lim, G. C., Principles of Econometrics, John Wiley & Sons, 2017, 5th Edition.

Wooldridge, J., Introduction à l'économétrie, De Boeck, 2015, 2^{ième} édition.

Stock, J., et Watson, M., Principes d'économétrie, 2014, 3^{ième} édition.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Théorie des jeux

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Théorie des Jeux

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outil de l'analyse économique

Volume horaire : 30 heures de cours magistral et 13,5 heures de travaux dirigés

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Olivier Ferrier

Objectif général et compétences visées :

Il s'agit ici de prolonger les enseignements en micro-économie dispensés aux étudiants durant les deux premières années de licence d'économie et de gestion. Les agents économiques, appelés des joueurs, sont à présent en nombre limité. Ainsi, la fonction objectif de chaque joueur dépend non seulement de ses propres décisions mais aussi de celles des autres joueurs. Il convient donc de pouvoir proposer de nouveaux concepts d'équilibre qui prennent en compte ces interactions (équilibre de Nash, par exemple). Contrairement à ce qui se passe en concurrence parfaite, la poursuite des intérêts individuels ne conduit plus à présent nécessairement à des gains collectifs Pareto optimaux. Les étudiants doivent atteindre une bonne maîtrise de ces outils pour mieux comprendre le fonctionnement actuel des marchés.

Plan de cours :

Introduction

Chapitre préliminaire. Les différentes formes de jeu

Section 1. Les jeux sous forme extensive

Section 2. Les jeux sous forme stratégique

Chapitre 1. Les principaux équilibres dans les jeux statiques

Section 1. Les stratégies dominantes

Section 2. L'équilibre de Nash

Section 3. L'équilibre en stratégies mixtes

Chapitre 2. Les jeux à somme nulle

Section 1. Duel et équilibre du max-min

Section 2. Équilibre du max-min et stratégies mixtes

Section 3. Équilibre du max-min et équilibre de Nash : une comparaison

Chapitre 3. Exemples caractéristiques de jeux statiques

Section 1. Le dilemme du prisonnier

Section 2. Le jeu de la bataille des sexes

Section 3. Modèle de duopole

Chapitre 4. Les jeux dynamiques

Section 1. Jeux statiques et jeux dynamiques

Section 2. Jeux séquentiels et équilibre de Nash parfait

Section 3. Jeux répétés finis et infinis

Chapitre 5. Incomplétude d'information

Section 1. Jeux bayésiens statiques

Section 2. Exemples d'applications

Chapitre 6. La coopération

Section 1. Négociation et solution de Nash

Section 2. Menaces et négociation

Bibliographie :

Cahuc P. (1993), *La nouvelle microéconomie*, Collection Repères, la Découverte, n°126.

Friedman, J. W. (1977), *Oligopoly and the theory of game*, North Holland.

Friedman, J. W. (1986), *Game theory with applications to economics*, Oxford University Press.

Fudenberg, D. & Tirole, J. (1992), *Game theory*, MIT press.

Gabszewicz, J. (1994), *La concurrence imparfaite*, Collection Repères, la Découverte, n°146.

- R. Gibbons (1994), *A primer in game theory*, Harvester and Wheatsheaf.
A. Mas-Colell, M. Whinston et J. Green (1995), *Microeconomics theory*, Oxford University Press.
R. Meyerson (1991), *Game theory, analysis of conflict*, Harvard University Press.
M. Osborne et A. Rubinstein (1994), *A course in game theory*, MIT Press.
E. Rasmusen (1991), *Games Theory and information, an introduction to game theory*, Blackwell.
M. Shubik (1982), *Théorie des jeux et sciences sociales*, Economica.
G. Umbhauer (2004), *Théorie des Jeux*, Vuibert.
H. Varian (1992), *Analyse microéconomique*, Deboëck Université.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Mathématiques des systèmes dynamiques

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Mathématiques de Systèmes Dynamiques

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'Analyse Economique

Volume horaire : 24 h CM + 18 h TD

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : Aurélia Deshayes

Objectif général et compétences visées : Modéliser et résoudre des équations portant sur l'évolution d'une quantité au cours du temps. Ce temps peut être discrétisé (évolution annuelle par exemple) ou continu. Il s'agit donc de résoudre des équations récurrentes (recherche de suites) ou différentielles (recherche de fonctions). Les exemples seront majoritairement issus des sciences économiques: intérêts et emprunts en maths financières, modèles cobweb sur l'équilibre de marché, oscillateur de Samuelson...

Plan de cours :

Partie I: Systèmes dynamiques en temps discret

Chapitre 1: Suites et mathématiques financières

Chapitre 2: Équations récurrentes linéaires d'ordre 1

Chapitre 3: Équations récurrentes linéaires d'ordre 2

Partie II: Systèmes dynamiques en temps continu

Chapitre 4: Équations différentielles linéaires d'ordre 1 et 2 à coefficients constants

Chapitre 5: Équations différentielles linéaires d'ordre supérieur ou d'ordre 1 à coefficients non constants

Partie III: Compléments (un seul des chapitres suivants sera traité)

Chapitre 6: Systèmes récurrents linéaires

Chapitre 6: Systèmes différentiels linéaires

Chapitre 6: Équations récurrentes et différentielles non linéaires

Bibliographie : Slides de cours sur Eprel

Mathématiques des modèles économiques, Dameron, 330.12DAM

Mathématiques pour l'économie, Hayek Leca, 510 HAY

Cours de mathématiques pour économiques, Barthélemy, 512,5 BAR

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 2 Contrôles Continus (coefficient 1 chacun) et 1 Examen Terminal (coefficient 3)

Langue d'enseignement : Français

Problèmes monétaires internationaux

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Problèmes monétaires internationaux

Intitulé de l'unité d'enseignement : Analyse économique et environnement de l'entreprise

Volume horaire : 25 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sandrine Kablan

Objectif général et compétences visées :

Ce cours a pour but de donner aux étudiants, les éléments d'analyse de l'effet des politiques monétaires et budgétaires sur le marché des changes et le marché monétaire interne des pays. Il permet ainsi de comprendre l'environnement monétaire et financier international, ainsi que les interactions des politiques économiques des grands pays sur cet environnement. Les grandes questions comme la dévaluation d'une monnaie, la dette américaine, l'hégémonie du dollar, l'optimalité de la zone euro en tant que zone monétaire et la crise européenne de la dette souveraine y sont abordés. Après ce cours les étudiants doivent être capables de comprendre les problèmes monétaires actuels et leurs impacts sur l'économie mondiale.

Plan de cours :

Séance 1 : Chap. 1 : première partie : Historique du système monétaire international : Historique du système monétaire et financier international, Étalon or, étalon or dollar,

Séance 2 : Chap. 1 deuxième partie : Bretton woods, L'après Bretton woods : le flottement des monnaies, Les monnaies de réserve internationale et le dollar.

Séance 3 : Chap. 2 : Équilibre macroéconomique : balance des paiements et autres documents comptables, taux de change.

Section 4: Chap. 3 : première partie : Déterminants du taux de change : Un modèle des encaisses monétaires et des taux d'intérêt (parité des taux d'intérêt ou PTI) ; Un modèle des encaisses monétaires, des taux d'intérêt et des taux de change à court terme ;

Séance 5 : Chap. 3 : deuxième partie : Les effets à long terme des variations de la monnaie sur les prix, les taux d'intérêt et les taux de change ; La parité du pouvoir d'achat (PPA) ; Les anticipations d'inflation ; La sur-réaction du taux de change et sa volatilité

Séance 6 : Chap. 4 : production et taux de change en courte période : L'équilibre sur le marché de la production, courbe DD ; L'équilibre sur le marché des actifs, courbe AA ; Effet des politiques monétaire et fiscale en mode temporaire ; Effet des politiques monétaire et fiscale en mode permanent ; la courbe en J et la dévaluation : exemple.

Séance 7 : Chap. 5 : les taux de change fixes et l'intervention sur les marchés des changes. L'intervention sur le marché des changes et l'offre de monnaie ; Comment la banque centrale fixe le taux de change ; Les politiques monétaire et fiscale en régime de taux de change fixe ; La dévaluation, la crise des marchés financiers et la fuite des capitaux.

Séance 8 : Chap. 6 : le débat taux de change fixe/taux de change flexible : le pour et le contre : Arguments en faveur des taux de change fixe : Arguments contre les taux de change fixe ; Arguments en faveur des taux de change flexibles ; Arguments contre les taux flexibles ; Coordination nécessaire entre grands pays

Séance 9 : Chap. 7 : première partie : Les unions monétaires régionales : le cas spécifique de la zone euro : La théorie des unions monétaires (les ZMO) ;

Séance 10 : Chap. 7 : deuxième partie : Les unions monétaires régionales : le cas spécifique de la zone euro : La zone euro est-elle une ZMO?

Bibliographie :

Finance et développement, Fonds monétaire international.

Krugman, P., 2018, Economie internationale, 11eme Edition, Deboeck.

Lemoine M., Madiès P. et Madiès T., 2016, Les grandes questions d'économie et de finance internationale, 3eme Edition, Deboeck.

Sites web: www.bis.org; www.imf.org

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Économie européenne

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Économie Européenne

Intitulé de l'unité d'enseignement : Analyse économique et environnement de l'entreprise

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Diane Aubert – diane.aubert@u-pec.fr

Objectif général

L'objectif de ce cours est de présenter les principaux éléments de compréhension du processus d'intégration économique en Europe. Les chapitre 1 et 2 rappellent le contexte dans lequel est né le projet européen, et donne quelques points de repères historiques et institutionnels. Le chapitre 3 présente les fondements micro-économiques de l'intégration européenne et du marché unique. Les politiques structurelles européennes font l'objet des chapitres 4 et 5. Enfin les deux derniers chapitres abordent la refonte des politiques agricoles et environnementales européennes dans un contexte de transition écologique.

Compétences attendues

Savoir retracer les grandes étapes de la construction de l'Union Européenne

Comprendre le fonctionnement et le rôle des grandes institutions de L'Union Européenne

Comprendre les enjeux économiques derrière la création du Marché Unique Européen

Être capable d'énoncer les principales politiques européennes et comprendre leur fondement économique.

Plan du cours

Chapitre 1. Histoire de la construction Européenne

Chapitre 2. Fonctionnement de l'Union Européenne

Chapitre 3. Libéralisation préférentielle de l'UE et politique commerciale

Chapitre 4. Effets d'échelle et politique de la concurrence

Chapitre 5. Politiques industrielles et régionales

Chapitre 6. Politique agricole commune

Chapitre 7. Politiques environnementales

Modalités d'évaluation

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : Un examen final (écrit) avec questions de cours et exercices

Bibliographie indicative

Baldwin Richard and Charles Wyplosz, 2020, the economics of European Integration, sixth edition, McGraw-Hill education

Barthe Marie-Annick, 2012, Economie de l'Union Européenne, Economica, Paris

OFCE, 2019, l'économie européenne 2019, collection repère

Sites internet utiles

https://europa.eu/european-union/index_fr : le site web officiel de l'Union européenne

<http://ec.europa.eu/eurostat> : le site d'Eurostat: statistiques et base de données européennes

<http://www.touteleurope.eu/index.en.html> : la principale source d'information pédagogiques sur les questions européennes

<http://www.ecb.int/home/html/index.en.html> : le site de la banque centrale européenne

<http://www.bruegel.org/> : le site du think thank Bruegel spécialisé sur les questions d'économie européenne

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000336/0000.pdf> : le rapport sur la *Politique économique et croissance en Europe*, Rapport CAE de Aghion Philippe, Cohen Élie et Pisani-Ferry Jean, 2006

www.mheducation.co.uk/textbooks/baldwin6 : le site des Auteurs Baldwin et Wyplosz

Langue d'enseignement : Français

Économie de la santé

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Economie de la santé (1)

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Patrick Domingues

Objectif général et compétences visées :

Ce cours a pour objectif de présenter l'économie de la santé, les débouchés de cette discipline et les métiers relatifs à ce domaine. Il est structuré de façon à aborder à la fois l'approche macroéconomique de la santé, en lien avec l'activité des services de statistiques publiques (ex : services statistiques ministériels, Haute Autorité de Santé,...) ainsi que l'approche microéconomique de la santé, en lien avec l'activité d'évaluation médico-économique.

Plan de cours :

Après une introduction aux concepts fondamentaux de cette discipline, le cours présentera les grands agrégats utilisés en macroéconomie de la santé. Ensuite ce cours abordera les questions relatives à l'évaluation médico-économique, ainsi que les spécificités du comportement microéconomique des agents intervenant dans le secteur de la santé. Enfin, ce cours posera la question de la relation santé et croissance économique, dans une optique de stratégie de développement économique, ainsi que les enjeux actuels pour les pays développés.

Chapitre 1. Introduction à l'économie de la santé

Chapitre 2. La Macro-économie de la santé

Chapitre 3. La Micro-économie de la santé

Chapitre 4. Santé et développement

Chapitre 5. Enjeux actuels et conclusions

Bibliographie :

DREES - Comptes nationaux de la santé

Anthony J. Culyer, Joseph P. Newhouse (2000), *Handbook of Health Economics, Volume .1* Elsevier

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par un examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Processus stochastiques en finances

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Processus Stochastiques pour la Finance

Intitulé de l'unité d'enseignement : Processus Stochastiques pour la Finance

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Arnaud LE NY

Objectif général et compétences visées : Ce cours vise à initier les étudiants aux processus stochastiques à l'aide des classes les plus simples (basées sur les probabilités de L2) et de leur montrer les prémices de modélisation en Finance.

Plan de cours :

Chapitre 1 : Chaînes de Markov homogènes

Chapitre 2 : Processus de Poisson homogènes et extensions

Chapitre 3 : Mouvement brownien, martingales et applications en Finance

Bibliographie :

Pierre Brémaud, Initiation aux Probabilités et aux chaînes de Markov, Springer, 2nd édition, 2009.

Yves Caumel, Probabilités et processus stochastiques, Springer, 2011.

Sheldon M. Ross, Introduction to Probability Models, Academic Press, 10^{ème} édition, 2009.

Samuel Karlin & Howard M. Taylor, An Introduction to Stochastic Modeling, Academic Press, 3^e édition, 1998.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : Matière évaluée en 100% CC avec 3 contrôles (1 par chapitre).

Langue d'enseignement : Français

Logiciel SAS

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Logiciel SAS

Intitulé de l'unité d'enseignement : Option

Volume horaire : 20 heures

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Florent Sari

Objectif général et compétences visées :

Le cours a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les premiers éléments de programmation avec le logiciel SAS. De manière générale, le cours permet d'initier les étudiants aux problématiques et à la logique de la programmation. De manière pratique, l'objectif est de permettre aux étudiants d'être opérationnelle en matière de manipulation de base de données que ce soit pour les cours d'économétrie où le logiciel est utilisé ou au moment du stage de fin d'année. De manière plus précise, les objectifs suivants sont visés :

- Savoir créer une table SAS à partir de fichiers de données de différents formats.
- Savoir manipuler des tables SAS et savoir tirer parti de plusieurs fonctions du logiciel pour résoudre des problèmes de manipulations de données.
- Savoir utiliser les principales procédures permettant d'obtenir des statistiques.

Les différents débouchés professionnels liés à la maîtrise de la programmation seront également abordés.

Plan de cours

Présentation générale de SAS : fonctionnalités, vocabulaire, environnement,

Présentation du Display Manager

L'étape DATA :

Création de tables temporaires ou permanentes Lecture de données externes : Infile Input

Importation de fichiers EXCEL, Création de variables, Opérateurs SAS,

Manipulation des variables : Drop, Keep, Rename Sélections d'enregistrements, Création de

variables conditionnelles : instructions IF ... THEN, SELECT, Boucles DO, Utilisation des fonctions

SAS : caractères, mathématiques, statistiques descriptives, Lecture de tableaux SAS, fusion,

concaténation, mise à jour : instructions SET / MERGE

Procédures SAS

Descripteur des données : CONTENTS

Importation / Exportation de données vers Excel : IMPORT / EXPORT

Affichage des données : PRINT

Tri des données : SORT

Statistiques descriptives :

Dénombrements, tableaux de contingence : FREQ

Statistiques descriptives et quantiles : MEANS, UNIVARIATE

Bibliographie :

S.Ringuedé. SAS Introduction au décisionnel : du data management au reporting. Editions EYROLLES. 2018

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Un examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Reading about Economics

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Reading about Economics

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertise Sectorielles

Volume horaire : 20h

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Khaled Labidi

Objectif général et compétences visées :

À partir de documents à thématiques économique et de gestion, tirés de l'ouvrage **Intelligent Business**, de la presse économique anglophone et des supports d'internet.

- Initier un travail sur les quatre compétences en maîtrise d'une langue (1- compréhension écrite, 2- compréhension orale sur des enregistrements, 3- expression écrite sous forme de dissertations et d'analyse de documents, 4- expression orale sous forme de présentations d'articles et de participation en cours).

- Inculquer un vocabulaire économique ciblé par thématique

- Consolider les bases en grammaire

- Analyse critique d'articles et de supports en économie

Plan de cours :

4 Chapitres

Séance de deux heures par Chapitre

Descriptif par chapitre :

1) Présentations orales sur des thématiques économiques en binôme

2) Utilisation du Manuel pour :

- Compréhension écrite (articles de la revue The Economist)
- Vocabulaire
- Compréhension orale
- Initiation à la négociation

3) Étude de Cas : Travail en groupes sur une thématique du cours

Bibliographie : Intelligent Business, Upper Intermediate, Third Edition

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

50 % contrôle continu : 25 % présentation orale et 25 % DST

50 % examen terminal

Langue d'enseignement : Anglais

Fluctuation et croissance

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie et Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Fluctuations et croissance

Intitulé de l'unité d'enseignement : Outils de l'analyse économique

Volume horaire : 30 heures (cours magistral), 13,5 heures (travaux dirigés)

Nombre d'ECTS : 6

Enseignant responsable : François Legendre

Objectif général et compétences visées :

Ce cours est destiné à présenter, en privilégiant une approche analytique, les représentations des dynamiques économiques telles qu'elles peuvent être appréhendées au niveau macro-économique. Le cours s'appuie sur la décomposition fluctuations / croissance : dans une première partie, une grande place est faite à la modélisation macro-économique appliquée dédiée à la prévision à court-moyen terme et à l'évaluation des politiques macro-économique de stabilisation ; dans une seconde partie, les modèles macro-économiques de croissance sont présentés et discutés. Les travaux dirigés, de leur côté, permettront aux étudiants de comprendre le rôle de la macro-économétrie dans la modélisation macro-économique et de s'initier à l'utilisation de maquettes chiffrées de l'économie nationale.

Plan de cours :

Le cours est divisé en 11 chapitres.

Chap. 1 La décomposition cycle-tendance des variables macro-économiques

Chap. 2 La modélisation de la dynamique macro-économique en termes d'ajustement

Chap. 3 La cohérence de la Théorie générale

Chap. 4 La fonction de consommation keynésienne et sa contestation

Chap. 5 Le commerce extérieur

Chap. 6 La boucle prix salaires

Chap. 7 La fonction d'investissement

Chap. 8 La représentation de la croissance

Chap. 9 Le modèle de croissance de Harrod-Domar

Chap. 10 Le modèle de croissance de Solow

Chap. 11 Les modèles de croissance endogène

Bibliographie :

Blanchard O., Cohen D., Nouveau C. et Camatte H. (2020) — Macroéconomie - 8e édition, Pearson.

Daubaire A., Lefebvre G. et Meslin O. (2017) — La maquette de prévision opale 2017, Document de travail de la DG Trésor.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Théories et institutions monétaires et financières

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Théories et institutions monétaires et financières

Intitulé de l'unité d'enseignement : Analyse économique et environnement de l'entreprise

Volume horaire : 30 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sylvie Lecarpentier-Moyal

Objectif général et compétences visées : l'objectif général est présenter les théories monétaires, le système financier, les fonctions des intermédiaires financiers et des marchés de capitaux et de l'expansion de la Fintech. Les compétences visées sont la capacité d'apprendre et de bâtir un raisonnement.

Plan de cours :

Chapitre 1 : la notion de monnaie

- A. Définition de la monnaie
- B. Fonctions traditionnelles de la monnaie
- C. Nouveaux moyens de paiement
- D. Crypto-monnaies et monnaies complémentaires locales

Chapitre 2 : la monnaie nécessaire aux marchés - la monnaie en tant que moyen d'échange

- A. Coûts de transactions et asymétries d'information
- B. Marché de la monnaie : détermination de l'encaisse de transaction

Chapitre 3 : la monnaie et la gestion de patrimoine

- A. Demande de monnaie pour motif de spéculation : le rôle des anticipations
- B. Monnaie, actif sans risque et la gestion de portefeuille : théorie de la gestion de portefeuille
- C. Diversification du patrimoine

Chapitre 4 : l'évolution du système financier

- A. Analyse économique des fonctions des IF et des marchés de capitaux
- B. Intermédiation financière bancaire et intermédiation financière non bancaire
- C. Expansion de la Fintech

Bibliographie :

- S. Diatkine, Théories et politiques monétaires. A. Colin. 1995.
- A. Lavigne et J.P. Pollin, Les théories de la monnaie. La Découverte. Repères. 1997.
- S. Lecarpentier-Moyal et P. Gaudron, Economie monétaire et financière. Economica. 2011.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal de 1h30 avec exercices et questions de cours.

Langue d'enseignement : Français

Droit des affaires

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Droit des affaires

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Marie Greil

Objectif général et compétences visées :

L'objectif de ce cours est de présenter et de familiariser les étudiants avec les notions fondamentales de l'ensemble du droit commercial et des affaires. Le droit des affaires est plus vaste que le droit commercial, c'est pourquoi ce cours comporte l'étude des différentes structures juridiques, des actes de commerce, du commerçant, du fonds de commerce, du droit de la concurrence et du droit des entreprises en difficulté. L'ensemble de la préparation théorique sera conclu par des cas concrets afin de préparer les étudiants à l'examen final.

Plan de cours :

Séquence 1 : Introduction au droit des affaires

1. Définition du droit des affaires
2. Caractéristiques du droit des affaires
3. Sources du droit des affaires
4. La justice commerciale

Séquence 2 : Les structures juridiques de l'entreprise : constitution, fonctionnement et contrôle

1. EI, EIRL ou sociétés, le contrat de société
2. Les sociétés civiles /les SEL
3. L'intérêt social, l'objet social, raison d'être
4. Les dirigeants des sociétés commerciales - Les associés
5. Le contrôle

Séquence 3 : Les régimes juridiques de l'activité professionnelle

1. L'activité professionnelle subordonnée (introduction rapide)
 - La relation subordonnée privée
 - La relation subordonnée publique.
2. L'activité professionnelle indépendante: : notion de professionnels de la vie des affaires.
 - Le commerçant (actes de commerces par la forme, par nature et accessoires, le fonds de commerce, le droit au bail)
 - L'artisan
 - Les professions libérales
 - Les agriculteurs

Séquence 4 : Les différents modes de règlement des litiges et leur évolution

1. Variété des litiges/conflits
2. Évolution du cadre juridique du cadre de règlement des litiges/conflits
3. Acteurs, procédures et processus
4. Avantages et limites des divers modes de règlements et litiges

5. Pistes de réflexion

Séquence 5 : le droit des entreprises en difficulté

1. La prévention des difficultés de l'entreprise
2. Le traitement des difficultés de l'entreprise
3. Champ d'application des règlements, procédures d'insolvabilité (droit européen)

Séquence 6 : Droit de la responsabilité de l'entreprise

1. La responsabilité contractuelle de l'entreprise
2. La responsabilité extracontractuelle de l'entreprise
3. La responsabilité pénale

Séquence 7 : Droit de la concurrence I

1. La liberté de concurrence et ses limites
2. Le petit droit de la concurrence et la protection des concurrents
3. Le grand droit de la concurrence et la protection du marché

Séquence 8 : Droit de la concurrence 2

1. Notions essentielles
2. Les concentrations
3. Les pratiques collusives
4. Les abus
5. Les sanctions
6. Les aides d'État

Séquence 9 : Méthodologie

1. Lecture et compréhension d'arrêtés
2. Cas pratiques

Séquence 10 : révisions

Séquence 11 : examen blanc

Bibliographie :

- Legeais, D. (2021). Droit commercial et des affaires, 28e éd., Paris, Sirey.
- Cozian, M., Viandier, A. & Deboissy, F. (2022). Droit des sociétés, 35e éd., Paris, LexisNexis.
- Giogini, G.C. (2020). Droit des entreprises en difficulté 2020-2021, 3e éd., coll. Gualino, Paris La Défense, Lextenso.
- Henry, L. C., Antonini-Cochin, (2022). Droit des entreprises en difficulté 2022-2023, coll. Mémentos Gualino, Paris La Défense, Lextenso.
- Épreuves écrites du CRFPA - Spécialité Droit des affaires, 3e éd., Paris, Dalloz, 2022.
- Blanc, N., Le Fur, A.-V., Gueut, T. & Martin, A.-C., CRFPA (2022). Droit des affaires. 5e éd., Paris La Défense, LGDJ, Lextenso.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Speaking about Economics

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Speaking about Economics

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertise Sectorielles

Volume horaire : 20h

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Khaled Labidi

Objectif général et compétences visées :

À partir de documents à thématiques économique et de gestion, tirés de l'ouvrage Intelligent Business, de la presse économique anglophone et des supports d'internet.

- Initier un travail sur les quatre compétences en maîtrise d'une langue (1- compréhension écrite, 2- compréhension orale sur des enregistrements, 3- expression écrite sous forme de dissertations et d'analyse de documents, 4- expression orale sous forme de présentations d'articles et de participation en cours).

- Inculquer un vocabulaire économique ciblé par thématique

- Consolider les bases en grammaire

- Préparation TOEIC (Listening and Reading)

Plan de cours :

4 Chapitres

Séance de deux heures par chapitre

Séance de deux heures pour la préparation du TOEIC interne.

Descriptif par chapitre :

1) Présentations orales sur des thématiques économiques en binôme

2) Utilisation du Manuel pour :

- Compréhension écrite (articles de la revue The Economist)

- Vocabulaire

- Compréhension orale

- Initiation à la négociation

3) Étude de Cas : Travail en groupes sur une thématique du cours

Bibliographie : Intelligent Business, Upper Intermediate, Third Edition

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

50 % contrôle continu : 25 % présentation orale et 25 % DST

50 % examen terminal

Langue d'enseignement : Anglais

Économétrie appliquée

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Econométrie Appliquée avec R

Intitulé de l'unité d'enseignement : Expertises sectorielles

Volume horaire : 20h TD

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Emmanuel Duguet

Objectif général et compétences visées : Ce cours permet de mettre en pratique les méthodes économétriques étudiées dans le cours d'économétrie du premier semestre à l'aide du logiciel R. Des exercices pratiques sont à traiter par les étudiants sur micro-ordinateurs.

Plan de cours :

Dossier 1 : Modèle linéaire simple

Dossier 2 : Modèle linéaire multiple

Dossier 3 : Hétéroscédasticité

Dossier 4 : Autocorrélation

Bibliographie :

Baradel N., 2015. *Langage R: Application à la statistique, à l'actuariat et à la finance.*

Economica, 2015. ISBN 271786797X

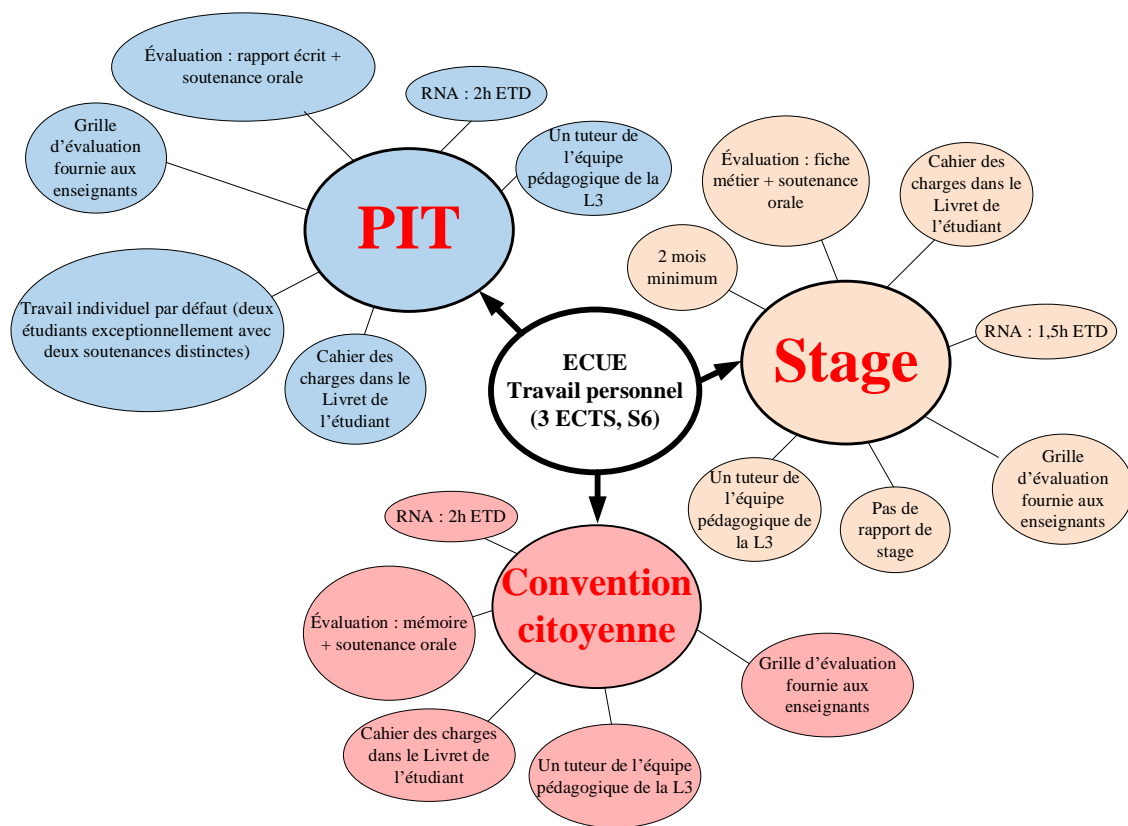
Crépon B., Jacquemet N., 2018. *Économétrie: méthodes et applications.* 2e édition, De Boeck Supérieur. ISBN 280417476X.

Dormont B., 2007. *Introduction à l'économétrie.* 2e édition, Montchrestien. ISBN 2707613983.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 100 % en contrôle continu

Travail personnel (stage/PIT)

Voir les deux cahiers des charges détaillés en annexes 2 et 3.



ANNEXE 1

COURS OUVERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS

(Available lectures under the ERASMUS program)

Cours en français :

Commerce international, Comportements et choix inter-temporels, Croissance et conjoncture, Économétrie I, Économie de la santé, Économie européenne, Management bancaire, Mathématiques des systèmes dynamiques, Mathématiques de l'optimisation, Problèmes monétaires internationaux, Théorie des jeux, Théorie et institutions monétaires et financières

Lectures in English:

S5, open to all students:

- 1 - Econometrics
- 2 - International Trade
- 3 - Macroeconomics, intermediate level
- 4 - Labour Economics

Open to students who took lectures 1-2-3-4: Public Economics and Governance, International Monetary Issues, STATA Software, under the provision that the number of students does not exceed the computing room capacity

S6, open to all students:

- 1 - Development economics
- 2 - Financial Markets
- 3 - Organization Theory
- 4 - Marketing
- 5 - Foreign Direct Investment

Open to students who took lectures 1-2-3-4-5:

Doing business in an international context, Corporate Strategy, Machine Learning for Big Data,

under the provision that the number of students does not exceed the computing room capacity.

ANNEXE 2

CAHIER DES CHARGES DES STAGES 2024-2025

Date limite de remise des fiches métiers :

le lundi 12 mai 2025

Soutenances (sur convocation) :

du lundi 19 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025 inclus

Un exemplaire de la fiche métier doit être remis à la scolarité (l3-ecogestion@u-pec.fr) par mail et un autre au tuteur universitaire (pour soumission au logiciel anti-plagiat de l'UPEC)

Le powerpoint de présentation du stage doit être envoyé au tuteur au moins deux jours avant la soutenance

Les étudiants ayant choisi d'effectuer un stage doivent produire une *fiche Métier* et en faire une présentation orale. Cette fiche doit être le fruit d'une **approche économique** (tableaux, graphiques, comparatifs, analyses... doivent alimenter cette fiche) **personnelle** (en lien avec le stage) et non la simple restitution d'une fiche déjà existante. Il est demandé aux étudiants de **démontrer une prise de recul économique** sur leur activité de stagiaire et non de faire la simple description des missions qu'ils auront effectuées.

La fiche métier suit la présentation suivante.

I. LA FICHE MÉTIER

Page de garde (nom, prénom, nom du métier, nom du professeur référent, année, filière, université)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Comment ai-je trouvé ce stage ? Quel est mon *curriculum vitae* ?

PARTIE 1. LES MÉTIERS

Introduction

Chapitre 1.1 : descriptif de la nature du métier (ou du poste présenté)

Quelles sont les missions du poste ?

Quelles sont les principales tâches associées ?

Quelles sont les compétences relatives à ce poste ?

Chapitre 1.2 : le métier dans son environnement (dans sa branche d'activité)

Combien de personnes exercent cette activité en France ?

Comment ce métier se positionne-t-il par rapport aux autres métiers du secteur ?

Quel niveau de rémunération peut-on attendre ?

Est-ce un métier qui se développe ? Qui évolue/change ?

Chapitre 1.3 : le métier et moi

Qu'est-ce que m'a appris ce travail ?

Quelle est ma position vis-à-vis de ce métier (trop de stress, pas assez bien payé, passionnant...) ?

Conclusion

PARTIE 2. LES ENTREPRISES/SECTEURS CONCERNÉS

Introduction

Chapitre 2.1. Descriptif des secteurs d'activité

À quel(s) secteur(s) d'activités appartient l'entreprise dans laquelle je fais le stage ?

Quelles sont les grandes entreprises de ce secteur ?

Quelles sont les caractéristiques économiques, organisationnelles et démographiques de ces entreprises ?

Chapitre 2.2. Le suivi des étudiants

Que puis-je faire après ce stage ?

Dans quelles entreprises ou institutions pourrais-je être embauché(e) ?

À quelles conditions pourrais-je être embauché(e) (nature du contrat de travail, niveau de rémunération...) ?

Chapitre 2.3. Le secteur et moi

Qu'est-ce que m'a appris ce travail ?

Quelle est ma position vis-à-vis de ce secteur d'activité (trop de stress, pas assez bien payé, passionnant...)?

Conclusion

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les tableaux et les graphiques (schémas...) doivent être numérotés et référencés dans le corps du texte sous la forme : cf. tableau n°... (ou graphique n°..). Les termes techniques doivent être consignés dans un lexique. Les sigles utilisés doivent être intégralement traduits en toutes lettres la première fois qu'ils apparaissent dans le corps du texte. La qualité de la rédaction - le style télégraphique ou « franglais » est à bannir - et le respect de l'orthographe sont impérativement exigés.

II. LA SOUTENANCE DE LA FICHE METIER

- ❖ L'étudiant remet par mail le PowerPoint de sa présentation au minimum deux jours avant la soutenance
- ❖ Le tuteur universitaire a lu le rapport avant la soutenance
- ❖ La soutenance dure 30 minutes
- ❖ Présentation **PowerPoint obligatoire** par le stagiaire (penser à prendre un ordinateur portable)
- ❖ L'exposé du stagiaire dure 10 minutes. Cet exposé est suivi d'une séance de questions/réponses
- ❖ L'exposé n'abordera pas les caractéristiques de l'entreprise (qui figurent dans le rapport) et s'en tiendra à la présentation de la (des) missions et des résultats du stage
- ❖ Clarté et concision sont des qualités formelles requises pour un bon exposé
- ❖ L'étudiant devra mettre en lumière le **regard économique** qu'il a eu sur ses missions

- ❖ La soutenance peut se faire à distance (par TEAMS, ZOOM ou SKYPE, par exemple) mais l'étudiant doit se trouver dans les locaux de l'UPEC et signer une feuille de présence

III. LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve terminale : 50 % pour le travail écrit et 50 % pour la présentation orale.

ANNEXE 3
CAHIER DES CHARGES DES PIT 2024-2025

Date limite de remise des PIT :
le lundi 12 mai 2025

Soutenances (sur convocation) :
du lundi 19 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025 inclus

Un exemplaire du PIT doit être remis à la scolarité (I3-ecogestion@u-pec.fr) par mail et un autre au tuteur universitaire (pour soumission au logiciel anti-plagiat de l'UPEC)

Le powerpoint de présentation du PIT doit être envoyé au tuteur au moins deux jours avant la soutenance

Pour les étudiants n'étant pas parvenus à signer de convention de stage, un **Projet Individuel Tutoré** (mémoire de recherches) devra être produit.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux qui régissent le PIT sont les suivants.

- ce travail est **individuel** :

⇒ un seul mémoire par étudiant doit être rendu en deux exemplaires papier : un en scolarité de L3 et un autre au tuteur ;

⇒ le mémoire au format PDF est à envoyer au tuteur afin que ce dernier le soumette au logiciel anti-plagiat de l'UPEC ;

⇒ une soutenance orale par étudiant ;

⇒ le tuteur peut néanmoins, à titre exceptionnel (s'il l'estime opportun), accepter que le mémoire soit réalisé à 2 ou 3 étudiants ; la soutenance reste toutefois dans ce cas individuelle (un mémoire à 3 donne une seule note écrite mais 3 notes orales)

- pour des raisons académiques et aussi d'équité, nous attendons du mémoire une quantité de travail comparable à celle qu'engendre un stage de deux mois minimum avec production d'un rapport (3 ECTS = 25h fois 3 soit 75 heures de travail attendues)

- le mémoire ne doit pas être suivi de trop près par le tuteur (choix du sujet et soutenance ; éventuellement aide à la construction du plan) car, tout comme pour le stage, c'est aussi l'**autonomie** dans la démarche de recherches et de production d'un travail qui est visée

- l'étudiant propose un sujet et c'est le tuteur qui le valide (à défaut, le tuteur impose le sujet)

- le tuteur lit le mémoire, participe à la soutenance et donne deux notes (travail écrit et soutenance orale)

→ le *rapport écrit* compte pour **50 %** dans la note finale

→ la *présentation orale* compte pour **50 %** dans la note finale

- l'étudiant doit suivre le guide méthodologique qui lui est fourni

- les objectifs poursuivis par le mémoire (en tant que travail supplétif au stage) sont de deux natures :

① universitaire :

- mobiliser les connaissances acquises en L1-L3 pour comprendre des problèmes de nature économique et sociale ;

- faire preuve d'esprit critique et de recul vis-à-vis du sujet traité (lutter ainsi contre les idées préconçues et produire un jugement personnel mais argumenté) ;
 - produire un document structuré et intelligible ;
 - défendre son travail à l'oral.
- ② scientifique :
- poser un problème économique de manière rigoureuse ;
 - procéder à une argumentation logique de ses idées ;
 - proposer, sur la base d'une construction scientifique, des apports originaux (en réalisant une étude quantitative, notamment ; l'analyse de données et/ou l'économétrie sont à cet effet les bienvenues) ;
 - le mémoire sera soumis à un contrôle anti-plagiat par le logiciel *Compilatio* de l'UPEC.

II. LE MÉMOIRE ÉCRIT

Le mémoire doit être le fruit d'une **approche économique** (théorie économique, faits stylisés, tableaux, graphiques, cartes, comparatifs, taux de croissance, analyses statistiques... doivent alimenter ce mémoire). Il compte **entre 30 et 40 pages** (hors annexes) et suit la présentation suivante :

Page de garde (nom de l'étudiant, prénom de l'étudiant, titre du mémoire, nom du professeur référent, année de soutenance, filière, université)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- ① Introduction de la problématique → pourquoi avez-vous choisi cette problématique ?, en quoi cela est-il intéressant pour un économiste ?
- ② Clarification de la problématique → soyez le plus clair possible avec le sujet (chaque mot de la problématique doit être bien clair...)
- ③ Présentation et justification du plan → expliquez votre stratégie pour répondre à votre problématique (« pourquoi deux parties ? », « pourquoi créer une partie dédiée à telle ou telle question »...)

PARTIE 1.

Introduction de la partie 1 → comment est construite cette partie

Chapitre 1.1

Chapitre 1.2

⋮

Chapitre 1.n

Conclusion de la partie 1 → rappels des résultats principaux de cette partie et transition vers la partie suivante

PARTIE 2.

Introduction de la partie 2 → comment est construite cette partie

Chapitre 2.1

Chapitre 2.2

⋮

Chapitre 2.3

Conclusion de la partie 2 → rappels des résultats principaux de cette partie et transition vers la conclusion

CONCLUSION GÉNÉRALE

- ① Rappel de la problématique
- ② Rappel des principaux résultats
- ③ Limites du travail
- ④ Ouverture vers d'autres pistes de recherche

ANNEXES.

Dans les annexes, il s'agit de placer des éléments qui sont trop lourds pour être mis dans le corps du mémoire (tableaux volumineux, questionnaire, graphiques, textes juridiques...).

Vous devrez respecter tous les critères de mise en forme suivants :

- ① Utilisez Word 2007 ou 2003 et remettez un fichier PDF au tuteur
- ② Numérotez vos pages (la numérotation ne doit pas figurer sur la page de garde)
- ③ Justifiez votre texte et utilisez une police de caractères classique (Arial, Times New Roman) et de taille 10.
- ④ Veillez à la clarté et à la justesse de votre expression ; soignez l'orthographe (utilisez le correcteur orthographique pour éliminer une partie des fautes, relisez et faites vous relire par d'autres). Respectez la typographie pour les signes de ponctuation.

Toute copie complète ou substantielle d'un document sans mentionner la source entrainera une sanction (une réduction de la note, l'attribution de la note 0 et/ou un passage en conseil de discipline).

III. LA SOUTENANCE ORALE

Durée : 30'

→ 10' pour présenter votre travail à l'aide d'un PowerPoint (et de votre ordinateur personnel)

→ 20' de questions réponses

→ ne soyez pas en retard le jour de votre présentation (de nombreuses soutenances se suivent et le moindre retard provoque d'autres retards et le tuteur peut ne pas accepter votre soutenance)

→ La soutenance peut se faire à distance (par Skype, par exemple) mais l'étudiant doit se trouver dans les locaux de l'UPEC et signer une feuille de présence

- envoyez votre fichier PowerPoint et PDF au tuteur par mail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve terminale : 50 % pour le rapport écrit et 50 % pour la présentation orale.

ANNEXE 4

CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE CONVENTION CITOYENNE ÉTUDIANTE 2024-2025

Date limite de remise des PCCE :

le lundi 12 mai 2025

Soutenances (sur convocation) :

du lundi 19 mai 2025 au vendredi 23 2025 mai inclus

Un exemplaire du PCCE doit être remis à la scolarité (l3-ecogestion@u-pec.fr) par mail et un autre au tuteur universitaire (pour soumission au logiciel anti-plagiat de l'UPEC)

Le powerpoint de présentation du PCCE doit être envoyé au tuteur au moins deux jours avant la soutenance

Pour les étudiants désireux de participer à la Convention citoyenne étudiante, la rédaction de mémoire lié à la convention citoyenne pourra être rédigée.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce travail est individuel :

- ⇒ un seul mémoire par étudiant doit être rendu en deux exemplaires par mail : un au gestionnaire administratif de la L3 et un autre au tuteur ;
- ⇒ le mémoire au format PDF et un POWERPOINT sont à envoyer au tuteur, afin que ce dernier les soumette au logiciel anti-plagiat de l'UPEC;
- ⇒ une soutenance orale par étudiant ;
- ⇒ le tuteur peut néanmoins, à titre exceptionnel (s'il l'estime opportun), accepter que le mémoire soit réalisé à 2 ou 3 étudiants; les soutenances restent toutefois individuelles ;
- pour des raisons académiques et aussi d'équité, nous attendons du mémoire une quantité de travail comparable à celle qu'engendre un stage de deux mois minimum avec production d'un rapport (3 ECTS = 25 h fois 3 soit 75 heures de travail attendues) ;
- le mémoire ne doit pas être suivi de trop près par le tuteur (choix du sujet et soutenance; éventuellement aide à la construction du plan) car, tout comme pour le stage, c'est aussi l'autonomie dans la démarche de recherches et de production d'un travail qui est visée ;

Les objectifs poursuivis par le mémoire (en tant que travail supplétif au stage) sont de deux natures :

Universitaire :

- mobiliser les connaissances acquises en L1-L3 pour comprendre la portée des questions environnementales et les challenges que ceux-ci suscitent.
- faire preuve d'esprit critique et de recul vis-à-vis de ces questions (produire un jugement personnel mais argumenté, faire partager son expérience propre) ;
- produire un document structuré et intelligible ;
- défendre son travail à l'oral.

Scientifique :

- faire le lien entre le thème de la Convention citoyenne et la question environnementale de manière rigoureuse ;
- procéder à une argumentation logique de ses idées ;

- proposer, sur la base d'une construction scientifique, des apports originaux (en réalisant un compte rendu-des réunions auxquels vous avez assisté, analyser et faire ressortir ces éléments d'un manière critique et avec une mise en) ;
- le mémoire sera soumis à un contrôle anti-plagiat par le logiciel Compilatio de l'UPEC.

II. LE MÉMOIRE ÉCRIT

Le mémoire doit être le fruit d'une approche économique (théorie économique, faits stylisés, tableaux, graphiques, cartes, comparatifs, taux de croissance, analyses statistiques...doivent alimenter ce mémoire). Il compte entre 30 et 40 pages (hors annexes) et suit la présentation suivante :

Page de garde (nom de l'étudiant, prénom de l'étudiant, titre du mémoire, nom du professeur référent, année de soutenance, filière, univers

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction de la problématique

→ pourquoi avez-vous choisi cette problématique ?, en quoi cela est-il intéressant pour un économiste? Clarification de la problématique →soyez le plus clair possible avec le sujet (chaque mot de la problématique doit être clair...)

Présentation et justification du plan → expliquez votre stratégie pour répondre à votre problématique (« pourquoi des parties ? », « pourquoi créer une partie dédiée à telle ou telle question »...)

Après l'introduction, le mémoire s'articulera autour de quatre parties.

Partie 1. Traiter toutes les questions relatives à la transition écologique, telles que la pollution, l'environnement, les discussions au niveau international dans les différentes COP par exemple et la nécessité de cette transition.

Partie 2. Présentation de la convention citoyenne du climat : ses enjeux, ses apports (général), puis présenter le cas particulier d'une convention citoyenne étudiante. Quelles en sont les particularités ? Qu'apporte-t-elle aux étudiants ?

Partie 3. Présentation du thème de l'année : « L'université de l'Avenir, l'avenir en commun(s) ». Il faut le discuter et le mettre en relation avec la question environnementale et de la transition écologique.

Partie 4. Compte-rendu des réunions sur Decidim en insistant sur les journées de lancement, les ateliers intermédiaires, le hakathon et la clôture. Présenter ce qui a été discuté, ce que vous avez retenu. Comment vous vous y êtes impliqué en distanciel (les opinions échangées sur le forum par exemple) ? Avez-vous assisté à des réunions en présentiel) ?

ANNEXES.

Dans les annexes, il s'agit de placer des éléments qui sont trop volumineux pour être mis dans le corps du mémoire (tableaux volumineux, questionnaire, graphiques, textes juridiques...).

- respectez tous les critères de mise en forme suivants : Utilisez Word 2007 ou 2003 et remettez un fichier PDF au tuteur
- numérotez vos pages (la numérotation ne doit pas figurer sur la page de garde)
- justifiez votre texte et utilisez une police de caractères classiques (Arial, Times New Roman) et de taille 10.
- veillez à la clarté et à la justesse de votre expression ; soignez l'orthographe (utilisez le correcteur orthographique pour éliminer une partie des fautes, relisez et faites-vous relire par d'autres). Respectez la typographie pour les signes de ponctuation.

Toute copie complète ou substantielle d'un document sans mentionner la source entrainera une sanction (une réduction de la note, l'attribution de la note 0 et/ou un passage en conseil de discipline).

III. LA SOUTENANCE ORALE

La soutenance dure 30' :

- 10' pour présenter votre travail à l'aide d'un PowerPoint (et de votre ordinateur personnel)
- 20' de questions réponses
- Ne soyez pas en retard le jour de votre présentation (de nombreuses soutenances se suivent et le moindre retard provoque d'autres retards et le tuteur peut ne pas accepter votre soutenance)
- Envoyez votre fichier PowerPoint et PDF au tuteur par mail

NB : Pour les étudiants qui ont choisi de rédiger un PIT ou un rapport de stage, tout en participant à la CCE, il leur est demandé de rédiger un rapport de 2 pages sur leur participation à la CCE, en plus du PIT et du rapport de stage. Cela leur permettra d'avoir un bonus lié à la rédaction de ce rapport de CCE, qui se rajoute à la note associée au PIT et au rapport de stage. Dans ce cas, la rédaction du rapport se fait de la manière suivante : les étudiants présentent brièvement la CCE et le thème de l'année, en faisant le lien avec la question environnementale. Dans un second temps, ils font un compte rendu des réunions auxquelles, ils ont eu accès sur DECIDIM, et leurs interventions sur le forum. Puis ils concluent brièvement en rendant compte de leur expérience, c'est-à-dire en rapportant ce que la CCE leur a apporté.

ANNEXE 5

CRITÈRES DE SÉLECTION EN MASTER 1 2019-2020

(pour information car ces critères peuvent évoluer en 2024-2025)

La loi du 23 décembre 2016 « portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat » permet maintenant aux universités, pour les masters, de fixer des capacités d'accueil et de sélectionner les étudiants à l'entrée par un concours ou par l'examen de leur dossier. En contrepartie de cette sélection à l'entrée, la poursuite d'études en seconde année de master est garantie pour les étudiants qui auront validé leur première année de master. Cette garantie ne s'applique toutefois pas pour les étudiants qui veulent intégrer une formation en apprentissage : l'obtention d'un contrat d'apprentissage reste une condition nécessaire pour l'entrée en seconde année. Cette garantie ne s'applique pas aussi pour les étudiants qui voudraient changer d'université ou changer de mention de master : l'ancien système avec une sélection à l'entrée de la seconde année continue de s'appliquer. Le département d'économie a fixé pour ses masters des capacités d'accueil qui, globalement, sont inchangées par rapport aux années précédentes. Les critères de sélection, pour chaque parcours des masters « Économie appliquée », « Économie internationale » et « Monnaie, banque, finance et assurance », ont été rendus publics. Le tableau synthétique qui résume ces critères est joint à ce courrier. Pour répondre à cette nouvelle donne, le département d'économie a mis en place une procédure de candidature qui est destinée à vous aider dans vos choix mais aussi à formaliser ce nouveau système de sélection. Si vous souhaitez poursuivre dans l'un de nos masters, vous allez devoir renseigner en ligne un dossier de candidature afin de permettre aux responsables de master de vous conseiller dans votre orientation mais aussi de vous rendre leur avis sur votre choix pour la première étape du dispositif. En effet, nos critères de sélection prévoient une procédure en deux étapes : admission directe fondée notamment sur les résultats académiques ou admission après un entretien. Vous allez pouvoir exprimer des vœux pour les trois masters du département d'économie en hiérarchisant vos choix. Vous expliquerez dans une lettre de motivation les raisons de vos préférences, en indiquant quel master 2 vous visez à terme. Joignez à votre dossier de candidature un CV en une page résumant votre parcours de formation, y compris vos diplômes, vos expériences professionnelles (stages, etc.). Ces divers documents (fiche de candidature à signer, lettre de motivation, CV et rapport de stage ou de projet individuel tutoré de 3e année) serviront de base aux responsables de diplômes pour vous sélectionner dans le master le mieux adapté à vos préférences et à vos capacités.

ANNEXE 6

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÈGLES DE PROGRESSION ET LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN LICENCE

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) détaillent les règles applicables, pour l'ensemble des diplômes de licences de l'université, en matière d'évaluation et de calcul des résultats. Ces règles de base sont adoptées par la CFVU. Elles sont accessibles en ligne et affichées au sein des composantes. Ces modalités de contrôle, ainsi que le règlement des examens, constituent l'ensemble des règles. Elles sont applicables pour les deux sessions dont la seconde chance de l'année universitaire 2022-2023.

Conformément au code de l'éducation (613-1) : ... « *Les aptitudes et l'acquisition des connaissances doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année* » ...

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L123-3, L335-6, L. 612-1, L612-2, L612-3, L613-1 ; L613-3, L711-1 et D123-12 à D123-14 ;

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et relatif au cahier des charges des stages ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie ;

Vu la délibération de la CFVU en date du 21 mars 2022.

1. Progression dans le cursus de licence

La licence

Le diplôme de Licence est structuré en semestres, et en unités d'enseignement (UE) afin de séquencer les apprentissages (article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018). Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits européens (ECTS), sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des UE d'un semestre. Le diplôme de licence s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation. Un diplôme

obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits (article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018). L'obtention dudit diplôme est aussi subordonnée à la présentation d'une certification en langue anglaise (article 10 de l'arrêté du 30 juillet 2018). Le cadrage relatif à l'organisation des enseignements non disciplinaires en licence est en annexe.

Mode d'évaluation

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel (article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018). Dans chaque UE, l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées par des évaluations : soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés, soit par un contrôle continu intégral (CCI). Lorsque plusieurs modes de contrôle sont organisés, l'étudiant demandera à pouvoir bénéficier d'un mode de contrôle adapté à sa situation. Le mode de contrôle sera validé au moment de l'inscription pédagogique et mentionné dans le contrat pédagogique, après accord du responsable de formation, et selon les droits spécifiques relatifs à son statut.

Règle de progression

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3^{ème} année si semestre 1 ou 2 non validé). Cependant ce passage peut être conditionné par une moyenne minimum ou un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée. En cas de semestre en dette, il est recommandé de favoriser le semestre inférieur. Les éléments constitutifs d'une UE sont appelés « ECUE ». Ces ECUE sont capitalisables si la valeur en crédits a été fixée dans les dispositions spécifiques. La moyenne au sein de l'UE peut être calculée, sans note seuil, tout en attribuant à chaque ECUE un coefficient lui-même précisé dans les dispositions spécifiques, ces coefficients pouvant être alignés sur les ECTS. Une UE ou un ECUE est définitivement acquis.e et capitalisable si sa moyenne est supérieure ou égale à 10/20 (article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018). La compensation doit respecter la progressivité des parcours (article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018). *Une compensation semestrielle* est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les diverses UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE alignés sur les crédits correspondant. Un semestre est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Les UE concernées par cette note seuil sont précisés dans les MCCC spécifiques de la formation. *Une compensation annuelle* est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6). Un semestre validé par acquisition des UE ou par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS. Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation. Dans tous

les cas, un dispositif d'accompagnement doit être prévu et indiqué dans le contrat pédagogique de réussite étudiant.

➤ **Modalités de réorientation**

À l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique de la formation d'accueil. Il incombe à la composante d'accueil de fixer les modalités de validation des connaissances et des compétences, des UE ou ECUE, validés dans l'ancien parcours, en particulier pour les enseignements transversaux ou les dispositifs spécifiques d'orientation. Ces modalités sont inscrites dans le contrat pédagogique.

➤ **Contrôle de l'assiduité en TD, en TP et en contrôle continu**

L'assiduité aux TP et TD est obligatoire, sauf pour les étudiants bénéficiant de modalités pédagogiques spéciales. Toute dérogation à cette règle est soit prise en charge dans les M3C spécifiques de la formation, soit inscrite dans le contrat pédagogique de l'étudiant. La gestion de la présence des étudiants aux enseignements obligatoires et/ou aux épreuves de contrôle continu, y compris au contrôle continu intégral doit être ajustée aux spécificités de chaque formation. Les modalités de contrôle de l'assiduité (nombre d'absences autorisées, sanctions ...) devront être précisées dans les MCCC spécifiques de chaque formation.

➤ **Absences aux examens terminaux et aux évaluations de contrôle continu intégral (CCI)**

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal ou de CCI, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné(e) (noté-e DEF). Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation. En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, crise sanitaire...), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant. En cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves d'examens ou de CCI concernant des UE ou ECUE auxquels l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours et du contrat pédagogique, ou lorsque l'étudiant bénéficie d'un régime spécial d'études, des évaluations de substitution doivent être organisées (article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 - CNF). Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service administratif organisant les examens ou les CCI de la formation dont il relève dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de l'affichage du calendrier de la session ou de la communication de la date de passage du CCI.

2. Accompagnement de l'étudiant

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Afin de permettre une individualisation du parcours de l'étudiant, il est proposé à chaque étudiant, dans le cadre de son inscription pédagogique, un contrat pédagogique pour la réussite étudiante. La direction des études au sein de chaque composante assure la mise en place de ces contrats pédagogiques et de l'accompagnement personnalisé des étudiants (article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2018)

Modalités pédagogiques spéciales

Des modalités pédagogiques spéciales sont de droit pour des situations relevant de l'article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 - CNF (étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, étudiants chargés de famille, femmes enceintes, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants en situation de handicap, artistes et sportifs de haut niveau). Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est intégré au contrat pédagogique pour la réussite étudiante établi en début d'année universitaire (article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 - CNF). Toutes demandes de modalités spécifiques doivent être justifiées.

Insertion professionnelle et poursuite de formation

Les responsables de mention mettent en place des dispositifs, permettant aux titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études de premier cycle qui ne poursuivent pas une formation de deuxième cycle, d'être informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de formation (Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016)

3. Calendrier et organisation de la session initiale et de la seconde chance

Pour chaque période d'enseignement d'une UE, deux sessions (session initiale et de seconde chance) d'examen sont organisées, hormis le cas échéant pour une UE ou un ECUE correspondant à un stage ou à un projet pédagogiquement comparable (ex : projet tutoré, recherche bibliographique, recherche documentaire, enseignement spécifiquement méthodologique...). Une UE ou un ECUE acquis.e ne peut pas être repassé.e. Un étudiant ne peut prétendre à plus de deux sessions d'examen au cours d'une même année universitaire. En cas de contrôle continu intégral, la seconde chance est intégrée au calendrier de formation de l'étudiant. Dans la mesure du possible, le délai minimal entre la date du dernier enseignement (CM, TD, TP...) inscrit dans la maquette de formation et le premier examen terminal du semestre en cours est de 7 jours francs. Une semaine de révision doit être prévue dans le calendrier universitaire et avant chaque session initiale.

➤ La session initiale

Le mode du contrôle continu doit faire l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus (article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018) et doit être constitué de deux épreuves minimums par UE ou par ECUE constituant une UE. L'évaluation des

connaissances se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu et/ou de contrôle terminal. Il est souhaitable que la session initiale comporte une part d'épreuves orales notamment en langues. Lorsque le contrôle continu n'a pas lieu pendant les TD, la date de l'épreuve doit être annoncée au moins 15 jours avant sa programmation. Dans le cas de la mise en place du contrôle continu intégral, il est à prévoir trois évaluations minimums par ECUE constituant une UE ou par UE si absence d'ECUE. Les types d'évaluations doivent être variés- en présentiel ou en ligne, des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Chacune de ces évaluations compte pour moins de 50% dans le calcul de la moyenne. Les modalités de contrôle continu ou de contrôle continu intégral prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies (article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

➤ **La seconde chance**

La seconde chance, à une UE ou un ECUE, concerne les étudiants n'ayant pas validé cette UE ou cet ECUE à l'issue de la session initiale. Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats et l'organisation de la seconde chance doit être respecté. La seconde chance peut prendre la forme :

- d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ; ou en cas de contrôle continu intégral, être intégrée dans celui-ci.

Hors CCI, la seconde chance est organisée en juin ou juillet, à l'issue des semestres pairs. Il est souhaitable que cette seconde chance comporte des regroupements d'épreuves quand cela est possible et une part significative d'épreuves orales. Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats et le début de la seconde chance doit être respecté. Afin de rendre cette seconde chance la plus profitable aux étudiants, un dispositif pédagogique d'accompagnement, de remédiation est mis en place entre la session initiale et la seconde chance. Pour la seconde chance, en cas de semestre non validé, l'étudiant choisit et doit s'inscrire auprès de sa scolarité dans les UE ou ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues (en session initiale ou seconde chance) pour le calcul définitif à l'issue de la seconde chance. Pour les étudiants qui ne se présentent pas aux épreuves de seconde chance auxquelles ils s'étaient engagés, la règle « absence aux examens terminaux » s'applique.

➤ **Durée de conservation des acquis**

Les UE et ECUE (dont la valeur en crédits est fixée) sont capitalisables sans limitation de durée (article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018), mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE et ECUE s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

➤ **Dispositions particulières en cas de modifications dans l'organisation des enseignements : mesures transitoires pour les étudiants redoublant ou en reprise d'études**

Les modifications dans l'organisation des enseignements adoptées dans les conseils, doivent faire l'objet de règles de correspondance prenant en compte la situation la plus favorable pour l'étudiant. Elles sont inscrites dans le contrat pédagogique.

➤ **Modalités de délivrance du DEUG et de la licence**

Le DEUG est délivré aux étudiants qui en font la demande, sur la base de la validation par capitalisation ou compensation, de chacun des quatre premiers semestres du cursus, soit 120 premiers crédits ECTS de la licence. Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant ayant obtenu 180 ECTS sur la base de la validation par capitalisation ou par compensation, de chacun des six semestres du cursus. Une certification en langue anglaise est obligatoire pour la délivrance du diplôme de licence. Cette certification doit faire l'objet d'une évaluation externe et être reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. La justification de la présentation à la certification conditionne la délivrance du diplôme (article 10 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

➤ **Mentions de diplôme**

On distinguera la note prise en compte pour l'attribution de la mention (note de mention) de la règle de délivrance de la licence. Pour un étudiant ayant obtenu sa licence, les mentions sont attribuées comme indiqué ci-dessous avec une note de mention (NM) calculée suivant la formule :

$NM = \text{Max} ((S1+S2+\dots+S6)/6 \text{ ou } (S5+S6)/2)$ en choisissant la formule la plus favorable à l'étudiant.

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

La délivrance du diplôme de licence comme la validation des UE et des semestres sont prononcées après délibération du jury souverain conformément aux dispositions générales précédemment énoncées.

➤ **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques à chaque formation**

Les règles générales de ce présent document peuvent être complétées par des modalités spécifiques à chaque formation, notamment pour préciser les règles de progression avec un semestre de retard en licence (cf. point 1), les règles d'assiduité, les UE avec une note seuil des évaluations des connaissances et compétences, les conditions de redoublement ou l'organisation des enseignements.

➤ Conditions de scolarité et d'assiduité

Chaque étudiant doit obligatoirement procéder correctement à son inscription pédagogique dans sa formation (article 1 de l'arrêté du 30 juillet 2019). Tout étudiant inscrit pédagogiquement dans une formation est tenu de respecter les conditions d'assiduité de cette formation, définies dans ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques. Les étudiants inscrits en Licence doivent respecter les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre du contrat pédagogique pour la réussite étudiante. L'étudiant est tenu de justifier toute absence, par tous moyens, auprès de la scolarité de sa composante (article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2019). Le non-respect de ces conditions est défini dans les modalités de contrôle des connaissances spécifiques à la formation de l'étudiant. Les étudiants :

- bénéficiant de modalités pédagogiques spéciales (cf. cadrage de l'UPEC sur les « *Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiant.es en situation particulière* » pour connaître la liste des profils pouvant bénéficier de ces modalités) ;
- autorisés à effectuer une période de césure (cf. cadrage de l'UPEC sur la « *Mise en oeuvre de la période de césure* » pour connaître les raisons pouvant donner lieu à une période de césure ;
- en situation d'engagement (cf. cadrage de l'UPEC sur la « *Mise en oeuvre de la reconnaissance de l'engagement étudiant* » pour connaître la liste des profils considérés comme engagés) sont dispensés d'observer les mêmes règles d'assiduité que les autres étudiants, mais sont tenus de respecter les engagements établis dans leur contrat pédagogique (article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2019). L'étudiant bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques du ministère chargé de l'enseignement supérieur doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité de sa formation auxquelles est subordonné ce droit (sauf cas de modalités pédagogiques spéciales). (article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2019).

➤ Conditions du redoublement

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence. Des dérogations exceptionnelles pourront être envisagées par décision de jury au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle. L'autorisation de redoublement est conditionnée à l'assiduité de l'étudiant (sauf dérogation exceptionnelle).

4. Dispositions complémentaires à la formation de licence

Les étudiants inscrits en formation de licence peuvent bénéficier de dispositifs complémentaires pouvant compléter leur parcours de formation et disposant de cadrages spécifiques :

- la période de césure
- l'entrepreneuriat - la reconnaissance de l'engagement - le stage

ANNEXE 7

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS NON DISCIPLINAIRES EN LICENCE

Rentrée universitaire 2024-2025

Semestres concernés	Compétences transversales (Méthodologie du travail universitaire et méthodologie documentaire)	Compétences linguistiques* (Langues)	Compétences numériques et de traitement de l'information et des données Technologies numériques appliquées à l'enseignement (préparation PIX)	Compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles (Construction du parcours personnel et professionnel)	UE d'ouverture	TOTAL enseignements non disciplinaires
S1	entre 3 et 6 ECTS	18 ECTS	3 ECTS	9 ECTS	Au moins une et au plus deux UE d'ouverture dans le parcours de licence (3 ECTS par UE)	
S2						
S3						
S4						
S5						
S6						
Récapitulatif sur les 3 années de licence et observations	entre 3 et 6 ECTS dont une partie en L1. Privilégier leur intégration dans les enseignements disciplinaires avec PULSE	18 ECTS dont 9 minimum dans le cadre d'un cours de LV en présentiel ou à distance et 9 pouvant être en distanciel, intégrés à des enseignements disciplinaires, ou prévus dans le cadre d'un stage ou d'un séjour d'études à l'étranger	3 ECTS	9 ECTS (dont les dispositifs d'insertion professionnelle et de valorisation de l'engagement étudiant)	entre 3 et 6 ECTS hors enseignements disciplinaires dispensés dans la formation.	entre 36 et 42 ECTS

Rappel : 1 ECTS = 25 à 30 h de volume de travail pour l'étudiant (sauf pour les UEs d'ouverture)

*Les UEs de compétences linguistiques peuvent inclure une présentation à la certification en langue anglaise nécessaire à l'obtention du diplôme de licence

ANNEXE 8

RÈGLEMENT DES JURYS

(validé en CFVU du 5 mars 2021)

1. Textes de référence

Code de l'Éducation, articles L642-1 à L642-12 relatifs au titre d'ingénieur diplômé

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master

Arrêté du 3 août 2005 relatif aux DUT

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Circulaire 2000-033 – BO n°10 du 9 mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur

Jurisprudence CE 13.10-1971, Jarry, Recueil Lebon p. 606

2. Rôle du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect des textes nationaux, des modalités de contrôle des connaissances générales de l'université et le cas échéant des modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation. Le jury se réunit à l'issue de chaque session d'examen du 1^{er} et du 2^{ème} semestre. Il délibère à partir des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. L'année diplômante, le jury valide l'ensemble des années du cursus et décerne les mentions. Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

3. Désignation des jurys

Par vote en date du 26 septembre 2014, le Conseil d'Administration de l'UPEC a transféré l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen aux directeurs de composantes.

4. Composition du jury

a) Rappel de la réglementation en vigueur

« Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur

proposition des personnels chargés de l'enseignement. » (article L613-1 du code de l'Éducation).

Pour les DUT*, « les jurys sont présidés par le directeur de l'IUT et comprennent les chefs de département, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée. Ils comprennent au moins 50% d'enseignants-chercheurs et d'enseignants » (article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT).

*En l'absence de texte réglementaire pour les BUT, les dispositions pour les DUT s'appliquent pour le BUT 1^{ère} année.

Pour les licences générales, la composition des jurys comprend « au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys où y être invités avec voix consultative. (article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence).

Pour les licences professionnelles, le « jury comprend pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés » (article 13 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle).

Pour les formations médicales, « le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examens » (article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013)

b) Préconisations de l'université

Afin de s'assurer de la présence obligatoire de tous les membres du jury, il est recommandé d'avoir un nombre réduit de membres avec un minimum de 3 membres, dont un président de jury. Cas particulier des formations co-accréditées : Les parcours gérés en commun avec d'autres établissements devront délibérer en jury commun (mêmes règles) ou unique (mêmes règles et même composition).

5. Procédure et calendrier

En octobre, la DEVE envoie la maquette d'arrêté des jurys dans les composantes pour proposition des compositions de jurys. Au plus tard fin novembre ou selon la date prévue des premiers examens : retour des propositions des directeurs et directrices de

composantes à la DEVE afin de procéder au contrôle de légalité des arrêtés qui seront ensuite signés par les directeurs et directrices de composantes.

Les compositions des jurys doivent être communiquées aux étudiants par voie d'affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves de contrôle terminal (circulaire 2000-033 relative à l'organisation des examens).

6. Fonctionnement du jury

a) Réunion du jury

Le jury doit se réunir avant la fin de l'année universitaire (bornes universitaires votées en CFVU). Les membres figurant sur l'arrêté doivent impérativement être présents lors de la délibération du jury. La délibération du jury a lieu en séance non publique, en présence facultative de membres de l'équipe pédagogique et de personnel administratif (secrétariat de séance). Dans tous les cas, seuls les membres du jury prennent les décisions. Dans le cadre de la crise sanitaire**, sous réserve de texte réglementaire le permettant, les jurys peuvent se tenir à distance. Les membres des jurys peuvent participer aux délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ainsi que la confidentialité des débats.

** « Actuellement, il s'agit de l'ordonnance du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dont les dispositions sont applicables du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus. »

b) Remplacement des membres du jury

En cas de défaillance d'un membre du jury avant la session d'examen (avant le début des épreuves), le remplacement du membre du jury est possible si le délai est suffisant. Le membre du jury nommé en remplacement doit avoir la compétence nécessaire et posséder la même qualification que le membre du jury absent. Un arrêté rectificatif devra être établi. Après la session d'examen, les membres du jury ne peuvent plus être remplacés, car l'égalité de traitement des candidats interdit que la composition du jury puisse fluctuer au fil des épreuves.

c) Communication des notes et résultats

Le délai de communication des résultats est au maximum de trois jours ouvrables après la délibération du jury. Une attestation de réussite doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande auprès de l'administration de la composante. Le diplôme définitif sera délivré dans un délai maximum de six mois après la publication des résultats. A l'issue de la délibération, les procès-verbaux définitifs des résultats (admis ou ajourné) sont affichés sans que les notes ne soient mentionnées nominativement. Les étudiants ont droit à

avoir communication de leurs notes sous forme d'un relevé de notes individuel ou par consultation sur internet (ou par affichage mais de façon anonyme). Sur leur demande, les étudiants ont droit également à la consultation de leurs copies dans un délai raisonnable ainsi qu'à un entretien avec le président ou l'un des membres du jury. Un calendrier de consultation des copies peut être proposé après concertation avec les enseignants et selon leurs disponibilités. Les procès-verbaux de jurys doivent mentionner le nom et le prénom de chaque membre du jury ainsi que leurs signatures. Le document affiché ne doit comporter aucune rature qui ne soit contresignée par le président du jury.

d) Contestations et recours

Les décisions du jury sont définitives et sans appel, sauf en cas d'erreur matérielle. Toute erreur matérielle doit être signalée au président du jury, qui réunit alors à nouveau le jury pour procéder à la correction et à une nouvelle délibération donnant lieu à l'établissement d'un PV rectificatif. Une décision de jury ne peut être contestée que pour illégalité. Un recours gracieux peut être présenté au président du jury dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. En cas de rejet, un recours contentieux peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision de rejet.

7. Pouvoirs du jury

a) Points de jury

Le jury peut attribuer des points de jury. Ces points de jury peuvent être attribués à tous les éléments constituant la maquette de formation.

b) Augmentation/diminution des notes

Le jury d'examen, souverain dans ses décisions, n'est pas tenu de confirmer une note attribuée par un des correcteurs et a dès lors, la possibilité de baisser ou d'augmenter les notes du candidat, en tenant compte de la valeur de son travail et de son mérite (le sérieux, la rigueur, l'attitude, le comportement de l'étudiant au cours du semestre, son assiduité et l'ensemble des résultats obtenus). Le jury ne peut en revanche fixer une note éliminatoire à une épreu

ve.

c) Harmonisation des notes

La jurisprudence reconnaît aussi au jury un pouvoir d'harmonisation des notes des correcteurs, notamment en vue de mieux assurer l'égalité des candidats puisque l'expérience montre que certains examinateurs attribuent en moyenne des notes plus élevées que d'autres, sans que ces différences ne soient justifiées par le niveau des étudiants. Aussi, dès lors que les correcteurs appliquent des échelles de notation sensiblement différentes pouvant, par leur ampleur, porter atteinte au principe d'égalité entre les étudiants, le jury d'examen doit mettre en œuvre une procédure

d'harmonisation des notes. Dans ce cas, le jury d'examen ne peut harmoniser les notes que de manière arithmétique, l'opération consistant à augmenter ou diminuer les notes obtenues par les étudiants, sans qu'une nouvelle appréciation sur les mérites de ces derniers soit opérée.

d) Motivation non obligatoire

Le juge administratif considère qu'aucune disposition légale ou réglementaire, ni aucun principe général du droit n'oblige le jury d'examen à motiver ses délibérations. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'apposer sur le procès-verbal de délibération du jury d'examen les motifs pour lesquels les notes des étudiants ont été abaissées ou relevées.

e) En cas de suspicion de fraude

En aucun cas le jury ne peut sanctionner un étudiant soupçonné de fraude (utilisation de matériel non autorisé, plagiat...). Seule la section disciplinaire de l'université est compétente en matière de fraude.